

Investir pour VOTRE avenir

Rapport annuel 2023



Que signifie-t-il d'être participant au Régime de retraite de Radio-Canada?

C'est simple: Les participants ont une pension à vie stable, durable et sûre.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada comprend l'importance de la sécurité des prestations de retraite pour les participants. Notre vision est d'être un Régime de retraite durable et performant qui est apprécié par vous, nos participants et Radio-Canada.

Dans le rapport annuel de cette année, vous trouverez des détails sur les activités et le rendement du Régime de retraite de Radio-Canada pour 2023.

Nous investissons pour votre avenir afin de vous assurer de recevoir les prestations de retraite que vous avez acquises au prix de dur labeur.

Table des matières

- 03 Faits saillants
- 06 Message de la présidente
- 08 Message du PDG
- 10 Votre Plan

Capitalisation
Profil des participants
Services aux participants

17 Gouvernance du Régime

Notre structure Investissement responsable Plan stratégique 2021-2025

31 Rapport de gestion

Placements et rendement Gestion des risques Examen de la situation financière

63 Rapport financier

Responsabilité de la direction relative à la production du rapport financier
Opinion de l'actuaire
Rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers
États financiers

98 Informations financières supplémentaires

Un glossaire des termes les plus courants en matière de pension est disponible sur notre <u>site web</u>.

Aux fins du présent rapport annuel, « le Régime » et « Régime de retraite » désignent le Régime de retraite de Radio-Canada.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et devrait être lu comme étant inclusif de toutes les identités et expressions de genre.

Photographie

La photographie présentée dans le rapport de cette année, fourni gracieusement par les Archives de Radio-Canada met en valeur la province de la Colombie-Britannique, choisie dans le cadre de notre initiative en cours visant à présenter des paysages canadiens, en mettant l'accent sur les endroits où nos participants travaillent et vivent.

Un merci spécial à Unsplash.com et à <u>Tim Woolliscroft</u> pour la photo couverture de cette année.

Pour d'amples renseignements, veuillez contacter :

Le Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada 919 – 99, rue Bank Ottawa, ON, K1P 6B9 Courriel: <u>pension@cbcpension.ca</u> Site Web: https://cbc-radio-canada-pension.ca/fr/

Ce document a été mis à jour le 23 avril 2024. © Régime de retraite de Radio-Canada 2024

Faits saillants de 2023 Aperçu de la situation financière

Notre situation de capitalisation

Au 31 décembre 2023



Approche de continuité Coefficient de capitalisation

145,1 %



Approche de solvabilité Coefficient de capitalisation

116,8 %

7,9 milliards de dollars

actifs nets disponibles pour les prestations

Taux de rendement

(Annualisé)



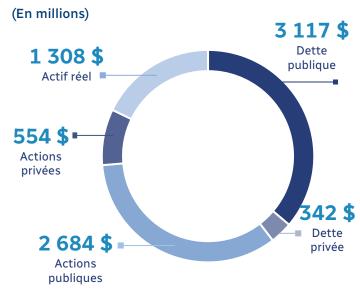
3,3 %

Taux de rendement annualisé sur 4 ans

7,8 %

Taux de rendement annualisé sur 10 ans

Allocation d'actifs



Rentes totales versées au cours des dix dernières années

3,1 milliards de dollars

Faits saillants de 2023 Vue d'ensemble des participants

10 283

Participants retraités (51 %) Âge moyen: 75

Nombre total de participants

Au 31 décembre 2023

7 641

Participants actifs (38%) Âge moyen : 46

2 2 4 9

Participants titulaires d'une rente différée (11 %) Âge moyen: 49

5,5 %

Augmentation du nombre de participants depuis 2013

1,3:1

Rapport entre le nombre de participants retraités et de participants actifs



61,7

Âge moyen à la retraite des participants actifs



La rente la plus ancienne en cours équivaut à plus de

55 ans



328M \$

Rentes totales payées durant l'année

297

Nouveaux départs à la retraite

34 % | 64 % |

59 ans ou moins 60-69 ans 70 ans ou plus



Participants retraités

19 100 ans et plus

686 90 ans et plus



Message de la présidente



Au nom du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, je suis ravie de vous présenter le Rapport annuel 2023 du Régime de retraite de Radio-Canada. Le Régime demeure entièrement capitalisé selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité, deux indicateurs clés de sa santé financière globale. Nous continuons de garder le cap sur les efforts requis pour offrir un régime de retraite viable et performant qui compte pour les participants et CBC/Radio-Canada.

Une stratégie qui fonctionne encore

Notre engagement à titre de fiduciaires consiste à prodiguer des conseils judicieux et à assurer une saine gouvernance à l'égard de l'administration des prestations, des placements et des risques, de manière à protéger les prestations de nos participants. Pour ce faire, nous avons en place un solide plan stratégique qui oriente nos priorités à court et à long terme. En 2023, le Conseil de fiducie a procédé à un examen à mi-parcours de notre Plan stratégique 2021-2025 pour s'assurer qu'il demeure pertinent et en phase avec les changements les plus importants qui s'opèrent au sein du secteur des caisses de retraite. Nous croyons que le plan actuel est toujours approprié et s'avère une bonne feuille de route pour permettre au Régime de retraite de réaliser sa mission et ses objectifs.

« Le Régime de retraite conserve de solides assises financières et est en voie d'atteindre ses objectifs. »

Un Régime indépendant et évolutif

Une bonne gouvernance repose sur l'adoption de pratiques qui accordent la priorité à la transparence, à la reddition de comptes et aux obligations fiduciaires. En 2023, le Conseil de fiducie a réalisé un examen exhaustif de la gouvernance qui a permis de conclure que notre structure et nos méthodes actuelles de gouvernance respectent toujours les pratiques exemplaires et conviennent à la taille de notre Régime. Le Conseil de fiducie continue de mettre l'accent sur les activités d'investissement responsable du Régime, notamment sur les moyens d'intégrer des risques et occasions liés aux changements climatiques à l'approche de placement du Régime.

En 2023, nous avons dit au revoir à Alain Pineau, qui a pris sa retraite et quitté le Conseil après six années de service. Je souhaite lui témoigner personnellement ma gratitude pour l'engagement, l'intégrité et le dévouement dont il a fait preuve à l'égard des participants du Régime. Cette année, Jon Soper a intégré le Conseil de fiducie. Nous avons hâte de mettre les connaissances et l'expérience de Jon au profit du Conseil.

Les fiduciaires sont fermement convaincus que le Régime de retraite de Radio-Canada est bien placé pour poursuivre sa réussite sous la gouverne de Duncan Burrill et de l'équipe. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à mes collègues du Conseil pour leur engagement, leur participation et leur expertise, qui nous permettent de prendre en toute assurance les meilleures décisions possibles pour le Régime. Enfin, je joins ma voix à celle de l'ensemble des membres du Conseil de fiducie pour remercier tous les participants du Régime de leur confiance.

Message du président-directeur général



« Je suis ravi de vous informer que le Régime affichait à la fin de 2023 un coefficient de capitalisation de 145,1 % selon l'approche de continuité et de 116,8 % selon l'approche de solvabilité. Les prestations des participants sont encore bien en sécurité. »

Des coefficients de capitalisation robustes

La stratégie de placement « adaptée à toutes les conditions » du Régime de retraite de Radio-Canada a permis de dégager de solides rendements en 2023, grâce au retour à des conditions plus normales sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. Nos équipes de placements ont été en mesure de gérer avec succès les investissements du Régime malgré la volatilité marguée des marchés et les importants risques économiques. géopolitiques et liés au marché. Par conséquent, la situation financière du Régime en fin d'exercice était enviable, avec un coefficient de capitalisation de 145,1 % selon l'approche de continuité et de 116,8 % selon l'approche de solvabilité. La sécurité des prestations des participants demeure bien assurée.

Le Régime a dégagé un rendement de 7,8 % en 2023, qui est nettement supérieur à notre cible de rendement à long terme. Puisque les marchés peuvent fluctuer considérablement dans une année donnée, nous utilisons surtout des mesures à long terme pour évaluer le succès du Régime. À 3,3 %, le rendement sur quatre ans du Régime a été inférieur à notre taux de rendement cible, à cause du recul des marchés en 2022. Notre rendement de 7,8 % sur dix ans demeure robuste et conforme à nos objectifs de rendement à long terme. L'actif total de la Caisse de retraite a augmenté de 187 millions de dollars en 2023 pour atteindre 7,9 milliards de dollars.

La sécurité des prestations de nos participants demeure notre principale priorité. Le Régime a versé plus de 328 millions de dollars aux participants sous forme de prestations et de transferts cette année. Nous nous attendons à ce que le Régime distribue l'excédent aux participants en 2024. Il s'agira d'un événement marguant, qui témoigne de notre capacité à dégager de solides rendements à long terme.

Taux d'intérêt élevés

Après plusieurs années de difficultés engendrées par des taux d'intérêt de plus en plus bas, les régimes de retraite à prestations déterminées ont tiré parti ces dernières années du renversement de cette tendance. La hausse du rendement des obligations (c. à d., celui dégagé par nos titres à revenu fixe) a fait augmenter les rendements futurs attendus des régimes à prestations déterminées. La capitalisation selon l'approche de solvabilité des régimes de retraite s'est donc améliorée, renforçant du coup la protection des prestations de retraite des participants. Cela fait en sorte que de plus en plus de régimes de retraite à prestations déterminées sont entièrement capitalisés et que certains d'entre eux, dont le nôtre, ont suspendu leurs cotisations.

Selon nous, il y a peu de chance qu'une situation de faibles taux d'intérêt comme celle observée pendant la pandémie de COVID-19 se reproduise, de sorte que l'avenir des régimes à prestations déterminées s'avère plus reluisant qu'il ne l'a été depuis un bon moment. Même si les rendements peuvent être volatils à court terme, nous sommes enthousiastes quant à la possibilité de miser sur ce contexte positif pour rendre les prestations encore plus sûres dans les années à venir.

Nous continuons d'investir pour VOTRE avenir

Nous savons combien il est important pour nos participants d'avoir accès à un régime de retraite sûr et abordable. Notre bilan à cet égard est remarquable. Cela fait plus de 60 ans que nous assurons la sécurité des prestations de retraite de nos participants et nous nous engageons à promouvoir l'amélioration continue et l'innovation dans le but de constituer un régime de retraite viable et performant. Dans un contexte de fortes incertitudes, plusieurs éléments échappent à notre contrôle. Par conséquent, nous ne cesserons pas de nous concentrer sur les aspects que nous pouvons maîtriser, comme la mise en place d'un régime de retraite solide et résilient, pour qui la sécurité des prestations des participants est une priorité absolue.

L'année 2023 a été synonyme de difficultés en matière de placements, mais elle a aussi été marquée par de nombreuses réalisations et activités stratégiques clés, qui sont présentées dans le présent rapport. Ces résultats sont le fruit des efforts soutenus et du dévouement de l'ensemble de l'équipe, qui s'affaire avec passion à concrétiser notre mission pour nos participants. J'ai hâte de vous informer l'an prochain des progrès que nous continuerons de réaliser pour assurer la sécurité de vos prestations de retraite.

> « Notre équipe travaille fort pour que l'avenir de nos participants soit solide. »

Réalisations



Duncan Burrill s'est vu décerner le prix Investment Officer of the Year 2022 lors de la remise des Pension Leadership Awards du Canadian Investment Review annoncé en 2023.

Votre Plan

Le Régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime ») est un régime de retraite contributif, à prestations déterminées, qui couvre la majorité des employés de CBC/Radio-Canada et a été constitué le 1er septembre 1961 par la Société. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujetti aux dispositions de la Loi sur les normes de prestation de pension de 1985 (la « Loi ») et aux règlements qui en découlent.

L'objectif principal du Régime est de fournir des prestations de retraite déterminées aux participants conformément au libellé du Régime (et aux documents connexes) le décrivant. Les prestations que reçoivent les participants sont financées par les actifs et les revenus de placement du Régime ainsi que par les cotisations de retraite de CBC/Radio-Canada et des participants actifs.

Au service de 20 173 7,641 10,283 2,249 actifs retraités différés

Nombre total de participants

Au 31 décembre 2023



Votre Régime

Capitalisation

La capitalisation est la mesure la plus importante de la santé financière du Régime. Elle renseigne sur les dollars reçus et investis par le Régime par rapport aux prestations qu'il doit verser.

Au 31 décembre 2023, le Régime était entièrement capitalisé selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour une sixième année de suite. Vos prestations de retraite demeurent en sécurité.

Capitalisation en 2023

145,1 %

APPROCHE DE CONTINUITÉ

2022:143,9 %

Entièrement capitalisé

selon les approches de continuité et de solvabilité

depuis 2018

116,8 %

APPROCHE DE SOLVABILITÉ

2022:119,4 %

La santé financière actuelle du Régime est mesurée en établissant un rapport entre le montant de l'actif du régime de retraite et celui de son passif, autrement dit en calculant le coefficient de capitalisation. Si ce coefficient est de 100 % ou plus, cela signifie que les avoirs du Régime sont suffisants pour lui permettre de verser aux participants les prestations auxquelles ils ont droit.

Le Régime évalue sa santé financière selon deux optiques différentes, l'approche de continuité et l'approche de solvabilité :

Approche de continuité

Évaluation de la capacité du Régime à financer le passif au titre du régime de retraite à long terme, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment.

Approche de solvabilité

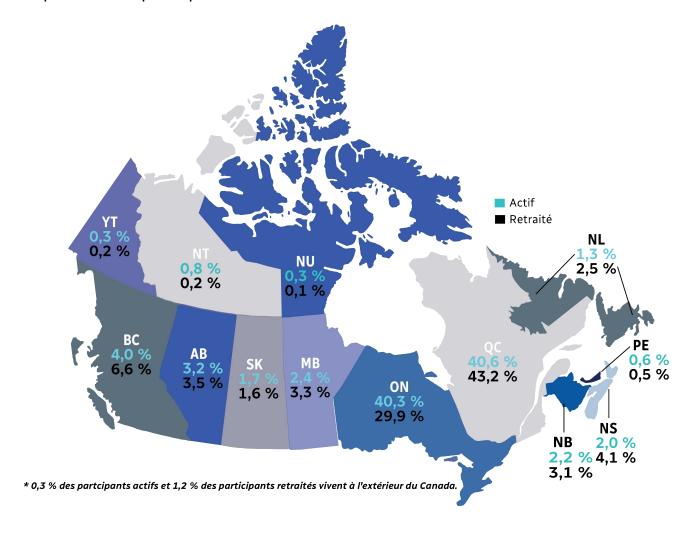
Évaluation de la capacité du Régime à financer le passif au titre du régime de retraite advenant sa liquidation immédiate.

De plus amples informations sur les méthodes et les hypothèses clés que le Régime emploie pour calculer sa capitalisation et ses obligations au titre des prestations de retraite figurent dans la section Aperçu financier du Rapport annuel.

In 2023, le Régime a accueilli 678 nouveaux participants actifs et 297 nouveaux retraités.

Participants à travers le Canada

Répartition des participants actifs et retraités



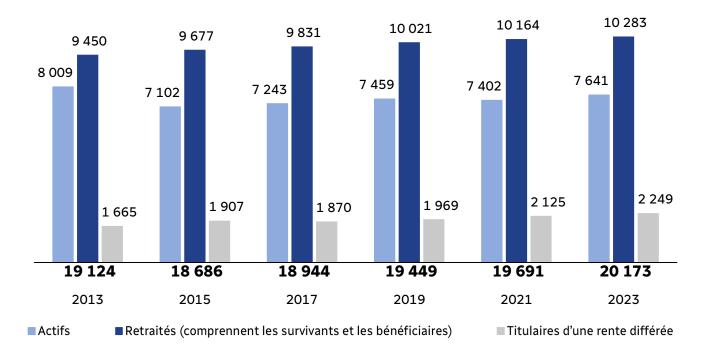


Le saviez-vous?

En 2023, nous avons franchi une étape importante puisque le Régime compte désormais plus de 20 000 participants. Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les participants reçoivent leurs prestations de retraite acquises au prix de dur labeur.

Profil des participants

Au 31 décembre 2023



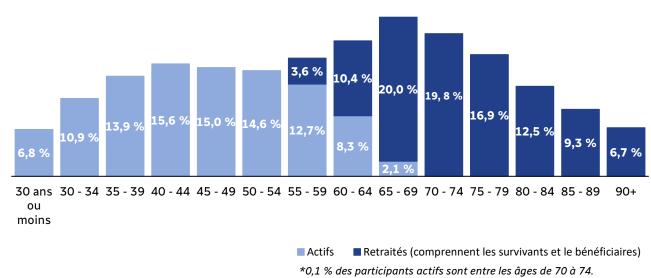


Le saviez-vous?

Le Régime est parvenu à maturité car le nombre de participants retraités est supérieur au nombre de participants actifs.

Nombre de participants par groupe d'âge

Au 31 décembre 2023



^{* 0,8 %}retraités ont moins de 55 ans.

Votre Pension

Votre Régime est un régime de retraite contributif à prestations définies (PD) qui offre une pension à vie stable et sûre qui est "définie" à l'avance. Les prestations de retraite sont calculées à l'aide d'une formule basée sur votre salaire moyen ouvrant droit à pension, le service ouvrant droit à pension et le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) du participant.

Cotisations des participants

Chaque année, l'actuaire du Régime détermine le coût des prestations de retraite pour l'année à venir - c'est ce qu'on appelle le coût des services rendus au cours de l'exercice. Le coût des services courants est ajusté d'année en année et se traduit par des taux de cotisation de retraite basés sur un pourcentage du salaire. Vos contributions sont automatiquement déduites de votre paye par CBC/Radio-Canada et investies par le Régime jusqu'à ce que vous preniez votre retraite. Au cours des dernières années, les taux de cotisation de retraite ont diminué, ce qui rend le Régime plus abordable et améliore la valeur de la prestation de retraite.

	2021	2022	2023
Cotisations des membres au 1er juillet	9,2 %	8,95 %	8,45 %
Calculé en % du salaire			
Salairejusqu'àconcurrence du MGAP	8,44 %	8,19 %	7,72 %
Salaire excédent le MGAP*	11,10 %	10,77 %	10,16 %
MGAP	61,600 \$	64,900 \$	66,600 \$

^{*} Sous réserve du salaire maximum permis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.



Le saviez-vous?

Un régime de retraite à prestations définies (PD), comme le nôtre, offre une pension à vie. En revanche, un régime à cotisations définies (CD) dépend uniquement du rendement des placements et des cotisations, ce qui laisse les participants dans l'incertitude quant à leur futur revenu de retraite. Avec notre Régime à prestations définies, vous pouvez avoir l'esprit tranquille, sachant que vos prestations de retraite sont entre de bonnes mains.

Prestations de Retraite

Lorsque vous prenez votre retraite et que vous recevez une rente, les prestations sont ajustées chaque 1er janvier en fonction de l'inflation jusqu'à un maximum de 2,7 % par année. Cet ajustement s'appelle l'indexation annuelle de la rente.

	2022	2023	2024
Indexation Annuelle	2,41 %	2,70 %	2,70 %

Services aux participants

Notre objectif est de fournir aux membres des services de haute qualité de manière rentable et nous le faisons en partenariat avec la firme *TELUS Santé* (anciennement LifeWorks). Ils offrent des services aux participants du Régime par l'intermédiaire du Centre d'administration des pensions (CAP).

Les participants actifs et retraités peuvent utiliser le **site web du CAP** (www.pensionadmin-cbc-src.ca) pour tous leurs besoins liés à la retraite. Il s'agit d'une excellente source d'information sur les régimes de retraite, fournissant les ressources et les outils dont vous avez besoin pour tirer le meilleur parti de votre régime. Il demeure la méthode la plus efficace et la plus rentable pour les participants actifs et retraités d'accéder à leurs renseignements personnels sur la pension.



Le saviez-vous?

Les participants actifs ou retraités peuvent obtenir une copie de leur relevé annuel de pension sur le site Web du PAC. La page « Relevé annuel de pension » du site Web a reçu 8 741 visites en 2023.

5 186

Appels de participants à CAP

123 781 □

Versements de pensions

1 450

Pension/calculs de rachat



Les participants actifs et retraités peuvent se connecter au site web du CAP pour accéder à leurs renseignements personnels.



Les participants se sont connectés 28 224 fois.

Les participants actifs utilisent également les outils en ligne disponibles :

Outil de projection des pensions

11 173

projections

Calculateur de revenus de retraite

4 772

simulations

Calculs de rachat

5 5 3 0

calculs



Le saviez-vous?

54% de nos membres retraités nous aident à faire un choix vert en s'assurant que nous avons leur adresse électronique. Êtes-vous intéressé à faire un choix vert? Envoyez un courriel avec votre nom complet et votre identifiant SRC à pension@cbc.ca

Niveaux de service

Des niveaux de service minimums et cibles sont fixés pour les services aux participants du Régime et ces niveaux sont suivis de près pour s'assurer que les participants reçoivent le meilleur service possible.

Les niveaux de service minimum ont été atteints tout au long de l'année, à une exception près. Le niveau de service minimum, qui consiste à envoyer 99 % des dossiers de retraite dans un délai de 10 jours ouvrables, a été légèrement inférieur en 2023, avec une moyenne de 94 %. Les changements de membres de l'équipe et plusieurs projets spéciaux ont mis les ressources à rude épreuve. Nous continuons à travailler avec notre prestataire de services externe pour améliorer les processus, afin que les niveaux de service minimum puissent être atteints.

Services fournis	Niveaux de service cibles	Résultats annuels moyens
Paiements de pension en cours	Le premier du mois	Tous les paiements ont été effectuer à temps
Forfaits retraite	95 % envoyé dans 5 jours ouvrables	57,0 %
Outils Web / disponibilité du système	Disponible 99 % du temps	99,6 %
Renseignements téléphoniques	98 % résolu au premier appel	99,7 %
Relevés annuels	Envoyé avant le 30 juin	Envoyé quatre semaines en avance
Sondage sur l'expérience des participants	93 % ou plus	95,6 %



Le saviez-vous?

Le Centre d'administration des pensions (CAP) a reçu plus de **5,186 appels** en 2023. À la fin de chaque appel, les membres sont invités à demeurer en ligne pour répondre à un court sondage sur leur expérience et le service qu'ils ont reçu. Plus de **2,000 participants** ont pris le temps de fournir des commentaires et les résultats montrent des niveaux élevés de satisfaction à l'égard du service et du soutien reçus.

Gouvernance du Régime



La gouvernance du régime de retraite fait référence à la structure, aux processus et aux mesures de sécurité permettant de superviser, de gérer et d'administrer le Régime afin de s'assurer que les obligations fiduciaires et autres sont respectées.

BULLETIN DU CONSEIL DE FIDUCIE

- 7 membres du Conseil
- 4 réunions tenues en 2023
- Participation de 100 %
- Remerciements à Alain Pineau, fiduciaire sortant.
- H Nous accueillons Jon Soper, nouveau membre du Conseil, qui devient le 98e fiduciaire depuis la création du Régime.

FORMATION CONTINUE

Les fiduciaires ont participé à des sessions de formation axées sur les mises à jour réglementaires et les meilleures pratiques en gouvernance, et ont également assisté à la Conférence de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR).

Nous sommes

une entité indépendante du promoteur

Nous avons

une obligation fiduciaire envers nos participants

Nous assurons

une surveillance appropriée

Gouvernance du Régime

La gouvernance du Régime de retraite, désigne les processus et les structures adoptés par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada (Conseil de fiducie) pour superviser et gérer le Régime afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Cela comprend la répartition des responsabilités entre le Conseil de fiducie, la direction du Régime et le promoteur du Régime. Les répercussions des décisions sur les parties intéressées telles que les participants au Régime et CBC/Radio-Canada sont toujours prises en compte.

L'Acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et le Conseil de fiducie confère à ce dernier la responsabilité d'administrer le Régime, y compris veiller à la gestion de l'actif (la Caisse de retraite) et à l'administration des prestations de retraite des participants.

En s'acquittant de leurs obligations fiduciaires, ceux-ci doivent faire preuve dans l'administration et le placement des fonds du Régime du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne d'une prudence normale exercerait relativement à la gestion des biens d'autrui. De plus, les fiduciaires sont tenus d'investir les actifs de manière prudente en tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'influer sur la capitalisation et la solvabilité du Régime et sa capacité à respecter ses obligations financières.

Bonnes pratiques de gouvernance

Le respect de pratiques de bonne gouvernance permet au Conseil de fiducie de remplir ses obligations fiduciaires et soutient l'objectif visant à garantir le versement des prestations de retraite aux participants. Conformément à leur engagement continu envers une saine gouvernance, les fiduciaires ont adopté comme cadre de gouvernance les lignes directrices de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) sur la gouvernance des régimes de retraite.

Indépendance et structure

Le Conseil de fiducie administre le Régime à titre de fiduciaire pour l'employeur, les participants et anciens participants au Régime de retraite et toute autre personne ayant droit à des prestations de retraite ou à des remboursements en vertu du Régime. Les fiduciaires sont tenus d'agir de manière indépendante, sans représenter les intérêts de quiconque, qu'il s'agisse de CBC/Radio-Canada, de participants actifs ou de retraités. Les règlements administratifs du Régime comprennent un tableau qui définit les responsabilités des personnes qui prennent part à la gouvernance, à la gestion ainsi qu'aux activités du Régime.

En vertu de l'Acte de fiducie, le Conseil de fiducie est composé de sept membres, nommés par CBC/Radio-Canada.



Promoteur du Régime

Acte de fiducie

Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada

Administrateur du Régime de retraite

Administrateur délégué/PDG

Régime de retraite de Radio-Canada

Gestion des placements et activités du Régime

Services aux participants

Que fait le promoteur?

CBC/Radio-Canada établit les prestations qui seront versées par le Régime et détermine l'admissibilité des employés en fonction des modalités décrites dans le texte du Régime.

La Société rend des décisions concernant la politique de capitalisations – niveaux de cotisations, excédents.

> Nomme les fiduciaires qui siègent au Conseil de fiducie.

Reçoit le rapport d'expression d'assurance produit par le Conseil de fiducie.

Garantit le versement des prestations de retraite.

Et que fait le Conseil de fiducie?

Le Conseil de fiducie approuve et surveille la politique de placement et la structure d'investissement et assure le suivi du rendement.

Il administre les prestations de retraite conformément aux modalités décrites au texte du Régime.

Il approuve la nomination des auditeurs, des actuaires et du fournisseur de services d'administration des pensions.

Il examine les processus et assure le suivi des activités qui incombent à l'administrateur délégué/PDG et à la direction de la Caisse de retraite.

Il fournit de l'information sur les activités du Régime aux participants ainsi qu'au promoteur du Régime, notamment les Faits saillants annuels et le Rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada et les bulletins trimestriels Communiqué.

Qu'en est-il de la direction?

La direction administre le Régime conformément à l'ensemble des exigences réglementaires.

Elle gère les activités et les placements de la fiducie au quotidien.

Elle assure la prestation de services d'administration de pensions de qualité aux participants.

Elle vise à tirer des placements des rendements qui favorisent la viabilité à long terme du Régime.

Conseil de fiducie

Au 31 décembre 2023



Sandra Mason Nommée le 16 septembre 2020 Présidente du Conseil de fiducie et membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada





François Roy Nommé le 9 mai 2018 Membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada



Calum McLeod Nommé le 1^{er} avril 2018 Représentant des employés



Carol Najm Nommée le 8 mars 2021 Vice-présidente et cheffe de la direction financière



Marie-Andrée Charron Nommée le 1^{er} avril 2017 Représentante des employés



Marco Dubé Nommé le 1^{er} juillet 2019 Vice-président, Personnes et Culture



Jon Soper Nommé le 29 août 2023 Représentant des retraités

Le Code de conduite

Le Code de conduite du Régime comprend des normes de conduite des affaires qui régissent les activités du Conseil de fiducie et celles d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions. Il porte sur les questions telles que les conflits d'intérêts, les opérations à titre personnel, la confidentialité, la conduite des affaires, et fournit des directives au sujet des cadeaux et autres avantages.

Les membres désignés du personnel responsable des placements du Régime sont aussi soumis à une politique intitulée : « Code d'éthique, normes de conduite professionnelle et politique sur les placements personnels ». Chaque année, les fiduciaires et le personnel doivent confirmer qu'ils respectent ces politiques.

Efficacité du Conseil de fiducie

Pour s'acquitter de leur mission de surveillance, les fiduciaires devraient, collectivement, posséder les compétences diversifiées nécessaires pour bien superviser des activités financières complexes et comprendre l'évolution des marchés financiers, de la gestion des risques et des principes actuariels. Le Conseil de fiducie a en place des programmes d'orientation et de formation continue pour aider les fiduciaires à s'acquitter de leurs obligations fiduciaires et de gouvernance. Ces programmes comprennent des séances de formation sur les responsabilités juridiques, les pratiques de gouvernance, la gestion des placements, les aspects financiers, les concepts actuariels et autres approches. En 2023, le Conseil de fiducie a tenu quatre réunions.

Examen de la gouvernance

Le Conseil de fiducie mène un processus annuel d'autoévaluation en matière de gouvernance qui porte sur les pratiques exemplaires de gouvernance. Ce processus vise à permettre au Conseil de fiducie d'améliorer sa performance et de cerner aussi bien les secteurs dans lesquels il excelle que ceux dans lesquels il pourrait améliorer l'efficacité de ses activités. De plus, le Conseil de fiducie réalise tous les dix ans un examen exhaustif des pratiques de gouvernance avec l'aide d'un tiers externe pour vérifier que la structure et les pratiques actuelles de gouvernance respectent toujours les pratiques exemplaires d'un régime de retraite, ce qui se traduit par des placements plus productifs, par un emploi plus judicieux du temps du personnel et le renforcement de la protection des prestations de retraite des participants. Un examen exhaustif de la gouvernance a été réalisé en 2023. Il a révélé que les processus de gouvernance du Conseil de fiducie sont robustes et appropriés pour la taille et la structure du Régime.

Principales constatations de l'examen de la gouvernance de 2023 :

Notre cadre de gouvernance est robuste et approprié pour la taille et la structure du Régime. Notre structure et nos mécanismes actuels sont appropriés pour gérer efficacement le Régime et conformes aux pratiques exemplaires du secteur.

Nous excellons particulièrement dans les domaines suivants :

- Excellente compréhension des obligations fiduciaires, des rôles et des questions se rapportant à la gouvernance du Régime en général.
- Aucun objet de conflit ou situation de non-conformité n'a été cerné;
- Nos processus d'intégration et de formation des fiduciaires sont efficaces et un suivi rigoureux du rendement est en place.

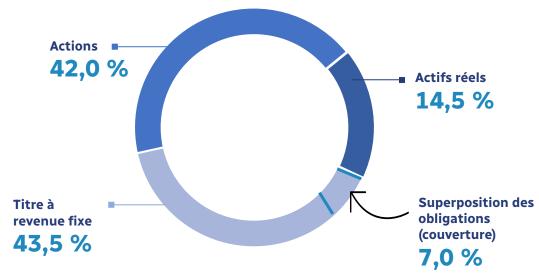
La Caisse de retraite

Le Conseil de fiducie est chargé d'investir l'actif du Régime, et, ce faisant, il détermine et met à profit les occasions de placement conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, aux règlements qui en découlent ainsi qu'à d'autres lois et règlements applicables.

Conformément à ces lois, le Conseil de fiducie a en place un Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), qui est examiné et approuvé chaque année. L'EPPP définit les principes de placement, les objectifs de rendement et les seuils de tolérance au risque pour l'investissement des actifs de la Caisse de retraite afin de permettre au Régime de remplir ses obligations au titre des prestations de retraite. Il précise la répartition stratégique de l'actif du Régime, qui détaille les types de placements pouvant être détenus ainsi que leurs pondérations respectives.

La répartition stratégique de l'actif du Régime joue un rôle de premier plan au chapitre des rendements des placements et des risques qu'ils comportent. Les titres à revenu fixe (les actifs appariés) ont une sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt et d'inflation comparable à celle des obligations du Régime. Ils comprennent une composante formée de dérivés qui est superposée aux obligations pour couvrir les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation. Les actions et les actifs réels (les actifs générateurs de rendement) offrent un potentiel de rendement à long terme supérieur, mais sont en général plus volatils.

Répartition stratégique de l'actif de 2023



Les actifs du Régime sont gérés de manière active par un groupe de gestionnaires de placements internes et externes dans le but de fournir des rendements robustes ajustés au risque.

Les fiduciaires mettent tout en œuvre pour maintenir la tradition de bonne gouvernance en matière de services, d'obligations fiduciaires et de reddition de comptes grâce à une fiducie spéciale dotée d'un personnel professionnel, c.-à-d. la direction du Régime.

Rôle de la direction

Le Conseil de fiducie a déterminé les responsabilités de la direction se rapportant aux activités de planification, d'exploitation et de production de rapports du Régime. Ces tâches, qui comprennent la gestion des placements du Régime, l'administration des prestations associées au Régime, les ressources humaines, les communications, l'exploitation et le contrôle, sont dévolues à l'administrateur délégué/PDG, qui relève du Conseil de fiducie. Sous réserve de l'approbation du Conseil, la direction rédige et applique toutes les politiques pertinentes, y compris celles qui touchent les placements, les communications, la conduite des affaires, les processus de contrôle, la rémunération, l'exploitation et l'administration. Conformément à ces politiques, la direction élabore et met en œuvre le programme de placement, et elle fixe les normes de qualité du service aux participants en plus de s'assurer qu'elles sont respectées. La direction fait régulièrement rapport aux fiduciaires de la conformité aux politiques applicables.

Direction

Duncan Burrill

Administateur délégué / Président-directeur général

Julie Murphy

Secrétaire-trésorière

Gestion des placements

Patrizia Cappelli

Gestionnaire de portefeuille, Obligations intérieures

Koblavi Fiagbedzi

Gestionnaire de portefeuille, Actifs reels

Edward Golding

Gestionnaire de portefeuille, Placements privés

Laura Hurst

Gestionnaire de portefeuille, Actions internationales

Bob VandenBygaart

Gestionnaire de portefeuille, Actions américaines

Opérations

Francesca Adibe

Première cheffe, Gestion des risques

Sheldon Sullivan

Premier chef, Opérations comptables

Carole Bélanger

Première directrice, Administration du Régime de retraite



Investissement responsable

Le Régime reconnaît l'influence considérable que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent exercer sur la dynamique de risque et de rendement d'un placement. Nous croyons fermement que l'intégration de questions ESG à nos processus de placement cadre avec notre obligation fiduciaire en plus de contribuer à renforcer le profil risque-rendement à long terme de la Caisse.

Politique d'investissement responsable et mise en œuvre

Notre politique d'investissement responsable s'articule autour des grands principes suivants :

- Les facteurs ESG peuvent avoir des répercussions considérables sur le rendement des placements et les risques qu'ils comportent.
- Les changements climatiques présentent un risque systémique et des possibilités de placement.
- La gouvernance d'entreprise joue un grand rôle dans la réussite à long terme des sociétés.
- L'actionnariat actif et le dialogue avec la direction des sociétés aident à gérer le risque et contribuent au rendement à long terme des placements.
- L'approche qui consiste à éviter les secteurs et les sociétés qui présentent des risques très élevés liés aux facteurs ESG se veut une façon prudente d'investir.
- Il est important de faire preuve de transparence quant à notre approche d'investissement responsable et de la communiquer à nos participants.

Notre approche d'investissement responsable :

Intégration des facteurs ESG

Investissement responsable

Actionnariat actif

Intégration des facteurs ESG – Nous intégrerons les facteurs ESG à nos processus de placement. Autrement dit, nous évaluerons les placements en tenant compte des risques liés aux facteurs ESG et des possibilités de chaque investissement. Un élément clé de cette évaluation porte sur l'approche et la stratégie que les sociétés emploient pour gérer les questions ESG.

Gouvernance

L'évaluation des facteurs ESG est ensuite combinée à notre processus habituel d'examen des placements et de contrôle préalable en vue d'une appréciation plus globale et robuste de chacun des investissements. Cela s'applique à tous nos placements actuels et nouveaux. L'intégration des facteurs ESG à nos processus de sélection et de surveillance des placements aide à améliorer nos rendements ajustés au risque et à nous assurer d'être rétribués pour les risques auxquels nous sommes exposés.

Actionnariat actif – Nous ferons preuve d'actionnariat actif à l'égard de nos placements et dialoguerons avec la direction des sociétés quant à leurs approches en matière de questions ESG. Par exemple, nous évaluerons leurs stratégies d'affaires pour voir comment elles prévoient faire évoluer leur entreprise en fonction des questions ESG. Nous sommes des actionnaires actifs lorsque nous exerçons les droits de vote rattachés à nos actions, surveillons les activités des sociétés et travaillons avec les gestionnaires. Cela nous aide à mieux gérer les risques et a un effet sur le rendement à long terme des placements. Nous surveillerons les nouvelles questions soulevées en matière de gouvernance d'entreprise au sein des sociétés desquelles nous détenons des actions et voterons de manière à optimiser la valeur à long terme des placements du Régime. De plus, nous dialoguerons avec les sociétés par l'intermédiaire des associations dont nous faisons partie et la collaboration avec d'autres investisseurs qui ont la même priorité.

Activités d'investissement responsable menées en 2023

Nous avons mené les activités suivantes en 2023 afin d'intégrer des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à nos stratégies de placement :

- Actionnariat actif Après avoir révisé nos lignes directrices sur le vote par procuration en 2022, nous avons procédé à l'évaluation des gestionnaires externes de nos portefeuilles d'actions cotées en bourse sous gestion active. Cette évaluation visait à déterminer s'ils respectent nos lignes directrices sur le vote par procuration, dont celles se rapportant aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Plan d'action climatique des investisseurs En collaboration avec SHARE (Shareholder Association for Research and Education), le Régime a créé notre premier plan d'action climatique des investisseurs. Ce plan général est conçu pour tenir compte des risques et occasions liés aux changements climatiques du portefeuille du Régime.

• **Risques liés aux facteurs ESG** – Nous continuons à surveiller et à évaluer les informations sur l'exposition aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour nos actifs cotés en bourse.

Connaissances en matière d'ESG à l'interne – Le Régime continue d'améliorer nos connaissances et capacités à l'interne en faisant des recherches, en s'impliquant dans des organisations d'investissement responsable et en assistant à des séminaires et à des congrès. Le Régime est membre de l'Association pour l'investissement responsable (AIR) canadienne.

Notre plan stratégique de 2021-2025

Notre vision est d'être un régime de retraite viable et performant qui compte pour les participants et CBC/Radio-Canada.

Notre énoncé de mission

- En tant que gestionnaire responsable de la Caisse de retraite de Radio-Canada, notre mission consiste à investir prudemment l'actif de la Caisse de manière à renforcer la viabilité financière du Régime, c'est-à-dire sélectionner des placements présentant un rapport risque-rendement approprié;
- Assurer aux participants des services de paiement exact, dans les délais, des prestations de retraite et des services d'administration des prestations de retraite de qualité, à un coût raisonnable;
- Maintenir la tradition de bonne gouvernance dans les services, la responsabilité fiduciaire et la reddition de comptes grâce à une fiducie spéciale dotée d'un personnel professionnel, selon un bon rapport coût-efficacité.

Pour honorer cette mission, le Conseil de fiducie et la direction ont élaboré un Plan stratégique pour la période 2021 à 2025. Nous surveillons, mesurons et examinons régulièrement les progrès réalisés quant à l'atteinte des buts définis au Plan stratégique et présentons des mises à jour trimestrielles à nos participants au moyen du bulletin **Communiqué**.

NOS BUTS STRATÉGIQUES

Dégager des rendements nets ajustés au risque suffisants pour assure la viabilité financière et les besoins de liquidité du Régime.

Fournir aux participants des services de retraite efficaces et de qualité en améliorant sans cesse nos communications avec les participants et les parties intéressées.

Maintenir en place des structures efficaces

de gouvernance et d'organisation qui répondent

Maintenir en place des structures efficaces
) de gouvernance et d'organisation qui répondent
aux obligations fiduciaires et aux exigences opérationnelles.

Promouvoir une culture axée sur la diversité l'innovation, l'apprentissage continu et la responsabilité.

Gouvernance

Nos résultats escomptés d'ici 2025

- Le Régime de retraite de Radio-Canada demeure entièrement capitalisé.
- Assurer la prestation rentable des services en répondant aux attentes des participants.

 Veiller à ce que les participants reçoivent des communications complètes, claires et dans les délais impartis par leur moyen préféré.
- Disposer de systèmes et processus organisationnels avancés et d'une équipe de direction très compétente.

 Avoir en place des pratiques exemplaires relatives à la gouvernance et la surveillance d'un régime de retraite.
- Recruter et conserver une équipe diversifiée et très motivée qui s'efforce de trouver des stratégies innovantes assorties d'une valeur ajoutée à long terme.

Nos réalisations jusqu'à maintenant

En 2023, nous avons fait des progrès importants dans l'atteinte de quatre buts stratégiques, en continuant de veiller à ce que le Régime puisse offrir des prestations stables et sûres aux participants à long terme.

À la suite de l'examen de la répartition stratégique de l'actif mené en 2022, le Régime a apporté d'autres changements à la répartition stratégique de son actif. La nouvelle répartition de l'actif tient compte de l'évolution de notre approche de placement en fonction du passif et assure un meilleur équilibre entre l'objectif de capitalisation du Régime sur base de continuité et celui sur base de solvabilité. À la fin de l'exercice, ces deux indicateurs étaient encore nettement supérieurs à 100 %; ainsi, les avoirs du Régime sont nettement suffisants pour lui permettre d'honorer ses obligations au titre des prestations de retraite. Nous sommes résolus à faire en sorte que la stratégie de placement du Régime sous-tende le principal objectif, soit d'assurer la sécurité des prestations de nos participants.

Le fait d'avoir en place de solides pratiques de gouvernance contribue depuis longtemps à la réussite du Régime. En 2023, nous avons confié à un tiers le mandat d'examiner notre cadre et nos pratiques de gouvernance pour vérifier que la surveillance que nous exerçons à l'égard du Régime repose toujours sur les normes de gouvernance les plus élevées. La conclusion de l'examen est que notre cadre de gouvernance est robuste et approprié pour la taille et la structure du Régime. La structure et les mécanismes concourent à une gestion et une supervision efficaces du Régime et sont conformes aux pratiques exemplaires du secteur.

Gouvernance

Pour garantir que notre Plan stratégique 2021-2025 demeure pertinent et reflète les principaux facteurs qui influent sur le contexte actuel en matière de placements et de réglementation et le profil des participants du Régime, il a fait l'objet d'une mise à jour à mi-parcours. Cela nous a permis d'intégrer les résultats de l'examen de la répartition stratégique de l'actif (RSA) de 2022 et de tenir compte du fait que la capitalisation du Régime s'est considérablement améliorée au cours des deux premières années et demie de la période de mise en œuvre. Nous croyons que les buts stratégiques actuels demeurent des mesures qui sont à la fois ambitieuses et réalisables et nous restons concentrés sur les priorités qui faciliteront la réussite du Régime à long terme.

L'une des principales responsabilités du Régime consiste à dégager de solides rendements ajustés au risque de manière à protéger les prestations des participants et la stabilité de la capitalisation de CBC/Radio-Canada. En vertu de cette obligation fiduciaire, le Régime doit maintenir des processus de placement robustes qui tiennent compte à la fois des facteurs de placement traditionnels et des facteurs ESG dans le cadre de la gestion de nos placements. Sous l'éventail de questions environnementales (E), nous reconnaissons que les changements climatiques présentent un risque systémique pour le Régime ainsi que des possibilités de placement pour ce dernier. Par conséquent, nous sommes en train de rédiger un plan d'action climatique qui énonce clairement comment le Régime entend tenir compte des risques et occasions liés aux changements climatiques dans ses activités de placement.

Ce qui nous attend en 2024

Des efforts considérables ont été consacrés à la répartition stratégique du Régime au cours des trois dernières années, mais il est essentiel que nous continuions à l'évaluer et à la réexaminer afin d'assurer la sécurité des prestations des participants à long terme. Le Régime, la situation économique et les marchés financiers ne cessent d'évoluer; nous devons donc modifier régulièrement notre répartition stratégique de l'actif pour tenir compte de ces changements. Une des priorités à cet égard consistait à accroître notre exposition aux marchés privés, notamment en constituant la catégorie des titres de créance privés du Régime. Il s'agit d'un projet échelonné sur plusieurs années que nous comptons poursuivre en 2024.

Une solide gouvernance et une gestion rigoureuse des risques sont des caractéristiques primordiales d'un régime de retraite performant. Le Régime intègre la gestion des risques à la surveillance exercée à l'égard de l'ensemble des activités de placement et de l'administration des prestations. Ce faisant, il gère le risque stratégique et les risques liés aux placements, à la conformité et à la réglementation auxquels le Régime est exposé ainsi que les processus opérationnels, y compris ceux afférents aux technologies de l'information, afin de protéger le Régime des risques

opérationnels et assurer la résilience de ses activités. Le Régime tient un registre des risques qui précise les principaux risques auxquels il est exposé et il procédera à la mise à jour bisannuelle de ce document, afin de cerner les nouveaux risques et de s'assurer d'avoir en place les processus de gestion des risques appropriés.

Fournir aux participants du Régime des communications complètes, claires et dans les délais impartis par leur moyen préféré est une composante clé des services offerts à nos participants. Pour améliorer nos façons de communiquer, nous allons faire une mise à jour exhaustive de la stratégie de communication, en fonction des suggestions que les participants comme vous nous feront. Notre but est de vous présenter l'information dont vous avez besoin de manière attrayante et transparente.

Rapport de Gestion

Le rapport de gestion offre aux membres un regard approfondi sur la santé financière du Régime, fournissant des informations qui vont au-delà des chiffres présentés dans les états financiers.

Faits saillants

7,9

milliards de dollars d'actifs nets

7,8 % taux de

rendement

Placements et rendement

Découvrez comment nous choisissons d'investir prudemment pour assurer la viabilité financière à long terme du régime, en examinant les résultats de cette année.

Gestion des risques

Découvrez comment nous gérons les risques pour préserver la santé financière du Régime et assurer la résilience du Régime.

Examen de la situation financière

Découvrez les résultats financiers du Régime et les facteurs qui ont influencé le rendement de cette année.

Placements et rendement

Contexte mondial et économique

L'économie mondiale a été beaucoup plus vigoureuse en 2023 que ne le prévoyaient les investisseurs. La politique monétaire est demeurée restrictive au cours de l'année, mais les économies développées ont réservé une belle surprise aux investisseurs, en affichant une croissance positive du PIB, un taux d'emploi historiquement bas et de solides dépenses de consommation.

Un ralentissement stable et durable de l'inflation (appelé désinflation) a été constaté dans toutes les économies mondiales en 2023. L'inflation a atteint son apogée dans les économies développées au deuxième semestre de 2023, tandis que la désinflation s'est poursuivie tout au long de 2023.

Les actions cotées en bourse et les titres à revenu fixe publics du Régime ont dégagé des rendements positifs. Au Canada et aux États-Unis, la variation sur douze mois du taux d'inflation a diminué pour s'établir à 3,4 % dans les deux cas à la fin de 2023, alors qu'elle se chiffrait respectivement à 6,3 % et 6,6 % à la fin de 2022. Quand l'inflation recule, les banques centrales peuvent généralement adopter une politique monétaire plus accommodante, p. ex. en réduisant leurs taux d'intérêt, ce qui a un effet favorable sur les actions et les titres à revenu fixe. Le contexte désinflationniste de 2023 a permis au Régime de dégager de solides rendements de ses placements en actions cotées en bourse et titres à revenu fixe publics.

Tandis que la croissance des économies développées a été timide en 2023, la morosité économique qui a touché la Chine en 2022 s'est transposée en 2023. L'économie chinoise a fait face à plusieurs difficultés, dont un déclin démographique, la dette croissante des administrations locales et le ralentissement prolongé du marché immobilier. Alors que l'indice MSCI Monde tous pays a progressé de 17,2 % en 2023, le pessimisme des investisseurs en raison d'une reprise plus lente que prévu en Chine a été illustré par le recul des indices Hang Seng (Hong Kong) et CSI 300 (Shanghai), qui ont tous deux terminé l'année en terrain négatif (-15,9 %).

Rendements globaux des indices (en CA \$)	2023	2022
Indice obligataire universel FTSE Canada	6,7 %	-11,7 %
Indice composé S&P/TSX	11,8 %	-5,8 %
S&P 500	23,2 %	-12,4 %
Indice MSCI Monde tous pays	19,9 %	-12,2 %

Enfin, l'année 2023 a mis en évidence la résilience de l'économie mondiale, y compris des résultats supérieurs aux attentes dans les économies développées. L'inflation a diminué à l'échelle mondiale, forçant la plupart des banques centrales des pays développés à opter pour la stabilisation des taux d'intérêt à des niveaux élevés. Fait à souligner, le marché des titres à revenu fixe et celui des actions ont tous deux effectué une remontée marquée par des rendements positifs, de sorte qu'ils ont regagné le terrain perdu en 2022.

Rendement de la Caisse

Le plus important indicateur de la santé financière du Régime est sa capitalisation et au 31 décembre 2023, le Régime était encore entièrement capitalisé selon les approches de continuité et de solvabilité.

145,1 %

Excédent de capitalisation SELON L'APPROCHE DE CONTINUITÉ

2,5 milliards de dollars

La solide capitalisation du Régime assure la sécurité de VOS prestations de retraite actuelles et futures. 116,8 %

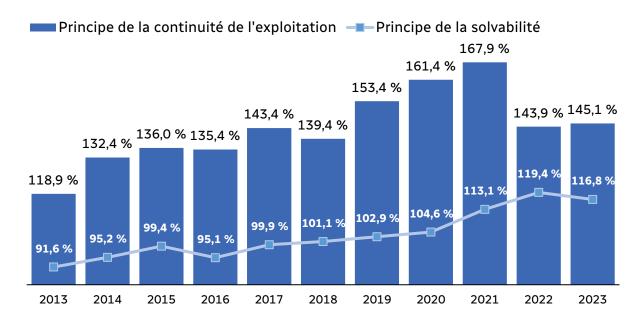
Excédent de capitalisation SELON L'APPROCHE DE SOLVABILITÉ

1,1 milliard de dollars

L'objectif principal du Régime en matière de placement est d'assurer une croissance de l'actif (placements) du Régime supérieure à celle du passif selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité (obligations au titre des prestations de retraite). Le Régime applique une stratégie de placement en fonction du passif (PFP), qui vise à offrir un équilibre optimal entre la stabilité de la situation de capitalisation et le dégagement de taux de rendement suffisants pour honorer ses obligations au titre des prestations de retraite à long terme.

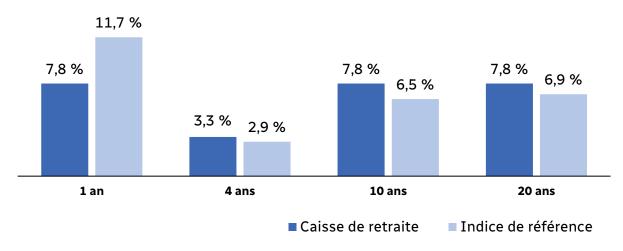
Sur quatre ans, le rendement annuel du Régime est supérieur à l'objectif à long terme selon l'approche de solvabilité, mais inférieur à l'objectif sur base de continuité. Les ventes massives sur les marchés des titres à revenu fixe en 2022 ont nui à la capacité du Régime à atteindre son objectif selon l'approche de continuité. Néanmoins, sur une période de dix ans, tous les objectifs ont été atteints.

Le graphique sur la prochaine page montre l'évolution sur dix ans de la capitalisation du Régime selon les approches de continuité et de solvabilité. Cela fait plusieurs années que la situation de capitalisation du Régime est robuste.



Même si la pérennité du Régime n'est pas tributaire du rendement dans une année donnée, le rendement total du Régime a atteint 7,8 %, ce qui est une nette amélioration par rapport aux pertes subies en 2022. Nos efforts continuent d'être axés sur une perspective à long terme et nous gérons nos placements de manière à pouvoir verser les prestations dans l'immédiat comme dans l'avenir.

Le graphique ci-dessous illustre le rendement des placements du Régime en 2023, ainsi qu'à plus long terme, plus précisément sur 4, 10 et 20 ans :



À court et à moyen terme, le Régime se sert d'un portefeuille de référence pour évaluer le rendement de ses placements et mesure la performance de chaque catégorie d'actifs en fonction de leur indice de référence respectif.

Le rendement total du Régime en 2023 s'est établi à 7,8 %, comparativement à 11,7 % pour l'indice de référence. La plupart des catégories d'actifs du Régime généré des rendements positifs durant l'année, tandis que les actions cotées en bourse et les placements privés ont tous deux affiché un rendement inférieur à celui de leur indice de référence. Sur quatre ans, le rendement global du Régime, à +3,3 %, était supérieur à celui de l'indice de référence de l'actif (+2,9 %).

À long terme, le rendement total de 7,8 % dégagé par le Régime sur 10 et 20 ans demeure stable et il est supérieur au rendement de l'indice de référence au cours des périodes comparables (6,5 % et 6,9 % respectivement). Le bilan du Régime demeure positif, avec l'enregistrement de rendements supérieurs à ceux de l'indice de référence.

Dans la prochaine section, nous examinerons plus en détail comment nos catégories d'actifs se sont comportées en 2023.

Les actifs du Régime

Le Régime diversifie ses placements dans un éventail de catégories d'actifs afin de réduire le risque auquel il s'expose, d'optimiser les rendements et de nous permettre d'assurer la sécurité des prestations des participants du Régime à long terme. Le Régime répartit ses placements dans **trois grandes catégories d'actifs**:



Titres à revenue fixe

Cette catégorie d'actifs assure un revenu régulier sous forme de versements d'intérêts et de remboursement du principal à l'échéance. Les placements dans les titres à revenu fixe sont sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation, comme le passif au titre du régime de retraite, et aident à réduire la volatilité de la capitalisation du Régime.

Nos investissements dans des titres à revenu fixe comprennent des placements à court terme, des obligations canadiennes et des titres de créance privés.



Actions

Les placements en actions représentent des participations détenues dans des sociétés fermées et ouvertes.

Ils aident à réduire le risque de capitalisation à long terme en générant des rendements supérieurs à ceux des titres à revenu fixe, mais ils peuvent être volatils à court terme.

Nos titres de participations comprennent des actions canadiennes, des actions internationales et des investissements en capital et actions cotées en bourse.



Actifs réels

Les actifs réels sont des biens corporels ou ressources matérielles. Les facteurs économiques influent différemment sur la valeur des actifs réels que sur celle d'actifs financiers, comme les actions et les obligations. Les actifs réels présentent un potentiel de croissance à long terme et peuvent prémunir contre l'inflation.

Nos actifs réels comprennent des placements immobiliers ainsi que des placements dans les infrastructures, les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles.

Rendement des actifs



Titres à revenu fixe

Faits saillants			
3,1 milliards de			
dollars Au 31 décembre 2	2023		
38,8 % de l'actif total du Régime			
Rendement	Indice de référence		
1 an	1 an		
8,7 %	8,4 %		
4 ans	4 ans		
-0,9 %	-1,2 %		

Titres de créance publics

Les titres de créance publics comprennent les titres à revenu fixe à court terme libellés en dollars canadiens et les obligations à long terme. Le portefeuille de placements à court terme est surtout investi dans des instruments du marché monétaire de qualité et des comptes d'épargne pour dégager des revenus et répondre aux besoins de liquidités du Régime. Le rendement de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada s'est chiffré à 4,7 %. Les placements à long terme de cette catégorie comprennent des obligations à rendement réel et des obligations nominales de qualité dont les caractéristiques sous-

jacentes sont en phase avec le passif du Régime. Le rendement de l'indice des obligations à long terme FTSE Canada et de l'indice des obligations à rendement réel FTSE Canada a été de 9,5 % et 2,0 %, respectivement.

À 8,7 %, le rendement des titres de créance publics du Régime a été supérieur à celui de l'indice (8,4 %), grâce surtout à la surpondération en obligations de sociétés à long terme du Régime, la catégorie de titres à revenu fixe qui a affiché le meilleur rendement en 2023, soit plus de 12,0 %.

Deux marchés ont suivi une tendance opposée en 2023, une année marquée par la forte volatilité des taux d'intérêt. Jusqu'à la fin octobre, le marché des titres à revenu fixe était en voie de connaître une troisième année consécutive de pertes. Les banques centrales des principaux marchés développés ont continué de hausser leurs taux directeurs et de réduire la taille de leur bilan pour lutter contre l'inflation. La Banque du Canada a relevé son taux cible de financement à un jour de 75 points de base en juillet, pour le porter à 5,0 %, et ne l'a pas modifié depuis. Les rendements ont atteint leur plus haut niveau depuis plusieurs années; ainsi, les obligations du gouvernement canadien à 10 ans affichaient un rendement de 4,3 % au début octobre, un sommet inégalé depuis novembre 2007. Le pessimisme a fait place à l'optimisme dans les deux derniers mois de l'année, car l'Indice des prix à la consommation (IPC) avait moins augmenté que prévu. Le marché a commencé à prendre en compte le scénario voulant que les taux d'intérêt à long terme aient plafonné au cycle en cours, dans l'anticipation d'une probabilité plus grande de baisses additionnelles en 2024 par rapport à ce qui était prévu.

Les attentes relatives aux marchés des banques centrales mondiales ont évolué vers des politiques monétaires plus accommodantes et cette tendance s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, de sorte que les rendements des obligations ont baissé considérablement. Plus précisément, le rendement des obligations du gouvernement canadien à 10 ans a reculé de plus de 1,0 % par rapport au plus haut niveau enregistré en octobre, ce qui s'est traduit par un rétrécissement notable des écarts de taux.

Le Régime complète stratégiquement ses titres de créance publics par une superposition des obligations sous forme de composante des actifs de couverture du passif de solvabilité, qui repose sur des instruments dérivés à revenu fixe publics.

Faits saillants

Valeur marchande

342 millions de dollars

Au 31 décembre 2023

4,3 % de l'actif total

du Régime

Rendement Indice de référence 1 an 1 an 3.4 % 9.4 %

4 ans **4** ans 7,1 % 2,4 %

Titres de créance privés

Le portefeuille de titres de créance privés comprend des titres à revenu fixe privés, dont le rendement attendu est supérieur à celui des produits à revenu fixe cotés en bourse. et investit dans les placements à revenu fixe du Régime sur les marchés privés et publics. Les titres de créance immobiliers sont liés à des infrastructures, les prêts directs privilégiés, les créances de second rang et les créances hypothécaires commerciales parmi les exemples d'actifs détenus dans ce portefeuille. Les placements du portefeuille de titres de créance privés sont illiquides, de sorte qu'ils sont en général conservés pendant plusieurs années.

Le portefeuille de titres de créance privés a fait l'objet de plusieurs ajouts stratégiques en 2023. L'exposition à des prêts à taux variable d'entreprises à forte capitalisation américaines a augmenté, grâce à un nouvel investissement dans des prêts largement consortiaux. Plus tard dans l'année, le portefeuille a pris un nouvel engagement dans des placements privés du marché des investissements de qualité canadien, pour accroître sa diversification et ses liquidités.

En 2023, le portefeuille de titres de créance privés a dégagé un rendement annuel de 3,4 %, contre 9,4 % pour l'indice de référence. Au début, la hausse des taux de base a fait augmenter les rendements, le taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate ou SOFR) étant passé de 3,8 % en décembre 2022 à 5,4 % en décembre 2023, de sorte que les revenus d'intérêt annuels ont progressé de 1,6 %.

Malgré ces aspects positifs, le portefeuille est composé dans une grande mesure de prêts à taux variable; il n'a donc pas tiré parti de la forte baisse des taux d'intérêt au quatrième trimestre de l'année. De plus, l'exposition sans couverture à des devises étrangères et le rendement décevant de notre investissement dans les prêts immobiliers ont joué un rôle dans l'écart négatif entre le rendement du portefeuille et celui de l'indice de référence.

Depuis sa création en 2020, le portefeuille a offert un rendement de 7,1 %; qui est supérieur à celui de l'indice de référence (2,4 %). La constitution du portefeuille de titres de créance privés est en cours et tout l'actif du portefeuille devrait être investi d'ici la fin de 2024. Les investissements seront axés sur les prêts directs, les prêts largement consortiaux, les créances liées à des placements immobiliers et des infrastructures et comprendront une pondération importante en titres de créance privés de qualité.

Actions

Cotées en bourse

Faits saillants

Valeur marchande

2,7 milliards de dollars

Au 31 décembre 2023

33,4 % de l'actif total

du Régime

Rendement	Indice de référence
1 an	1 an

1an 1an 1an 14,7 % 18,1 %

4 ans 4 ans 8.5 % 8.8 %

Actions canadiennes

Après un recul en 2022, l'indice composé plafonné S&P/TSX affiché un rendement global de 11,7 % en 2022, les marchés des actions du monde entier ayant tiré profit de la désinflation, de la vigueur des dépenses consommation et d'une amélioration plus importante que prévu des bénéfices des sociétés. Les prix du pétrole ont fléchi durant l'année, car les préoccupations relatives à l'offre et la demande ont nui au produit de base; l'or a quant à lui terminé l'année à un prix record, à la suite de la prise en compte par le marché de futures baisses de taux d'intérêt. Au troisième trimestre, les

taux d'intérêt ont atteint un niveau inégalé depuis 2007, mais ils ont baissé considérablement en novembre et en décembre, permettant aux marchés des actions internationales d'afficher une forte progression.

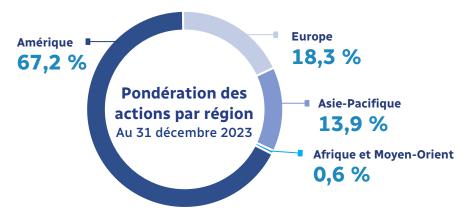
Neuf des onze secteurs ont eu un effet positif sur le rendement total de l'indice composé plafonné S&P/TSX en 2023. Le secteur des technologies de l'information (TI) est celui qui a été le plus performant, s'étant redressé après un rendement très décevant en 2022. Le secteur des soins de santé est arrivé au deuxième rang, avec un rendement de 18,3 %, alors que celui des services de communication a affiché le pire rendement durant l'année, soit -4.0 %.

Le rendement du portefeuille d'actions canadiennes du Régime a atteint 10,5 %, soit moins que celui de l'indice de référence (11,8 %), à cause d'une sous-pondération en titres des secteurs des services financiers et des TI. Depuis sa création en 2022, le portefeuille a surperformé l'indice composé S&P/TSX de 1,1 % net par an en moyenne.

Actions internationales

Les marchés des actions internationales ont affiché d'excellents rendements en 2023, comme en témoigne la progression de 19,1 % de l'indice MSCI Mondial tous pays excluant le Canada en dollars canadiens, dividendes inclus, pour terminer l'année tout près des niveaux records. Ce fut une année en dents de scie, marquée par des périodes de volatilité attribuables à une série de faillites de banques américaines régionale, à la hausse des rendements obligataires et à la persistance des préoccupations relatives à l'inflation. Les inquiétudes entourant ces difficultés se sont résorbées au courant de l'année, car les bénéfices des sociétés plus importants que prévu, l'enthousiasme à l'égard du potentiel de croissance de l'intelligence artificielle et le regain d'optimisme quant à la possibilité que l'économie atterrisse en douceur se sont traduits par de fortes progressions vers la fin de l'année.

Le rendement global du portefeuille d'actions internationales du Régime s'est chiffré à 15,4 % en dollars canadiens, soit moins que celui de l'indice de référence (19,1 %). Un facteur qui a grandement nui au rendement est l'apport d'une poignée d'actions de sociétés technologiques à mégacapitalisation (les « Magnificent 7 »), qui a eu une incidence disproportionnée sur les rendements actifs aux États-Unis; le choix de titres en Chine a également eu un effet sur le rendement relatif. Calculé sur une moyenne mobile de quatre ans, le rendement de 8,6 % des actions internationales correspond à peu près à celui de l'indice de référence (8,8 %).



Actions américaines

Les marchés des actions américaines ont été parmi les plus performants au monde en 2023, avec une progression de 22,9 % du S&P 500 en dollars canadiens. Le premier trimestre a mal débuté, avec l'effondrement de quelques banques régionales (Silicon Valley, Signature et First Republic) en mars et en avril, qui ont fait craindre des risques de contagion plus larges au sein du secteur bancaire.

Les mesures prises rapidement par la Réserve fédérale américaine et d'autres grandes banques pour fournir des liquidités supplémentaires ont aidé à enrayer la crise et les marchés se sont vite redressés, portés par la baisse de l'inflation et de solides bénéfices.

À mesure que la crise bancaire se résorbait, les actions de sociétés technologiques à mégacapitalisation ont effectué une remontée, soutenues par l'optimisme grandissant au sujet du potentiel de croissance de l'intelligence artificielle. Si la hausse des rendements obligataires a engendré un regain de volatilité en septembre et en octobre, d'autres signes de décélération de l'inflation et des déclarations prudentes et accommodantes de la part de la Réserve fédérale américaine au début de novembre ont donné lieu à une forte progression qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Europe, Australasie et Extrême-Orient (EAEO)

À l'extérieur des États-Unis, les actions des marchés développés ont également enregistré de solides rendements en 2023, avec une hausse de 15,1 % en dollars canadiens. Il s'agit d'une performance digne de mention, compte tenu de la pondération moindre en actions de sociétés technologiques dans l'indice Europe, Australasie et Extrême-Orient (EAEO) (9,0 % contre plus de 29,0 % du côté des États-Unis). Parmi les marchés, c'est l'Europe qui a été en tête, grâce notamment à l'apport de l'Italie, de l'Espagne, du Danemark et des Pays-Bas, qui ont dégagé les rendements les plus élevés.

Le Japon a aussi été un marché à surveiller en 2023, car son économie s'est sortie de sa période prolongée de déflation, tandis que la dépréciation du yen a fait renaître l'optimisme chez les exportateurs. La croissance économique au Japon s'est chiffrée à 18,0 % en dollars canadiens, mais à 29,0 % en devise locale, ce qui représente sa plus forte progression en une décennie. Au nombre des marchés ayant offert les rendements les plus faibles, soulignons Hong Kong qui a eu un rendement très décevant dans la foulée des préoccupations au sujet de la Chine, tandis que la Finlande et Singapour ont également moins bien fait que l'indice EAEO général.

Actions des marchés émergents

Les actions des marchés émergents ont affiché un rendement inférieur à celui des marchés développés en 2023, avec une progression de 6,9 % en dollars canadiens. Ce résultat est le fruit de rendements forts variés d'un pays à l'autre. La Chine a dégagé le pire rendement et terminé l'année en terrain négatif pour une troisième fois de suite, à cause de la déception entourant une reprise laissant à désirer après la levée des sévères restrictions liées à la COVID en 2022 et de la crise actuelle du secteur immobilier.

Les marchés financiers de l'Asie du Sud-Est, dont la Thaïlande et la Malaisie ont eu une contre-performance en raison de la faiblesse de l'économie chinoise, tandis que l'atonie des marchés de l'énergie a eu un effet baissier sur les rendements des actions au Moyen-Orient. Sur une note positive, la vigueur des actions technologiques a tiré à la hausse les rendements des marchés tels que la Corée du Sud et Taïwan. Enfin, les rendements ont été robustes dans la plupart des régions de l'Amérique latine, à commencer par ceux du Mexique, du Pérou et du Brésil.

Investissements en capital

Le portefeuille d'investissements en capital est constitué principalement de placements privés dans des petites et moyennes entreprises. Ceux-ci sont surtout détenus sous forme de participation à long terme dans des sociétés en commandite.

Faits saillants

Valeur marchande

554 millions de dollars

Au 31 décembre 2023

6,9 % de l'actif total

du Régime

Rendement	Indice de référence
1 an	1 an
-2,8 %	9,6 %
4 ans	4 ans
8,8 %	9,6 %

À l'échelle du portefeuille. investissements offrent la possibilité de dégager des rendements élevés à long terme. Les placements du portefeuille d'investissements en capital sont illiquides, de sorte qu'ils sont en général détenus pendant au moins 5 à 15 ans.

Le volume de transactions au chapitre des investissements en capital a été nettement moindre en 2023 qu'en 2022, témoignant de perspectives macroéconomiques incertaines et de marchés des prêts plus difficiles, compte tenu de la persistance des taux d'intérêt élevés tout au long de l'année. Après la

diminution de l'inflation par rapport aux sommets atteints en 2022 et le plafonnement du cycle de hausses de taux d'intérêt, le volume de transactions a considérablement augmenté vers la fin de 2023, tant sur le plan des acquisitions de placements dans des investissements en capital que des désinvestissements.

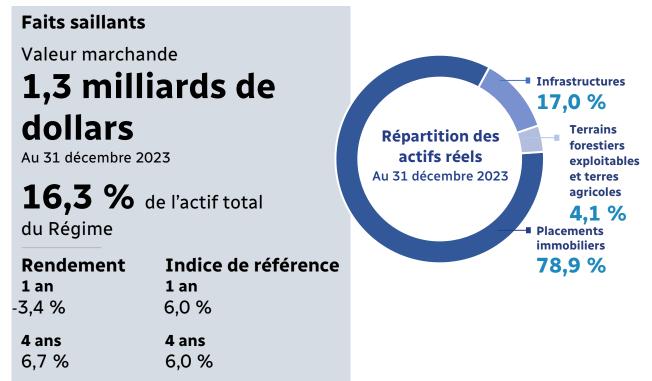
En 2023, le portefeuille de capital-investissement a généré un rendement annuel de -2,8 % comparé à un rendement de référence de 9,6 %. La convergence des facteurs macroéconomiques a pesé sur les valorisations des entreprises privées en 2023, alors que les craintes concernant la croissance future des bénéfices des entreprises privées persistaient.

Alors que des taux d'intérêt plus élevés ont exercé une pression sur les multiples de valorisation, les bénéfices eux-mêmes n'ont pas encore été mis à l'épreuve par les conditions économiques faibles de ce cycle. Les stratégies d'acquisition par emprunt ont été quelque peu préservées du point de vue de la valorisation, tandis que les stratégies à rendement/risque plus élevé du capital-investissement et du capital-risque ont été les plus touchées négativement. Les valorisations ont également été impactées négativement par les mouvements de devises, le dollar canadien s'étant renforcé par rapport au dollar américain au cours de l'année. La convergence des facteurs macroéconomiques a eu une incidence sur les évaluations des sociétés fermées en 2023, car les craintes relatives à la croissance de leurs bénéfices futurs ont persisté. Si la hausse des taux d'intérêt a exercé une pression sur les multiples d'évaluation, les bénéfices n'ont pas encore subi les répercussions de la morosité économique du présent cycle.

Sur une base de quatre ans, le portefeuille de capital-investissement a généré des rendements de 8,8 %, sous-performant le rendement de référence de 9,6 %. En raison du caractère différé de la communication sur le capital-investissement, la hausse positive des valorisations observée sur les marchés publics en 2023 n'avait pas encore été intégrée dans les valorisations du capital-investissement.



Actifs réels



Placements immobiliers

Depuis 2018, le secteur immobilier a été le théâtre d'importants changements structurels. Ainsi, les secteurs des immeubles de bureaux et de commerce de détail ont été grandement délaissés au profit des secteurs des immeubles d'habitation et industriels. Il va sans dire qu'une exposition accrue à l'un de ces deux secteurs explique en grande partie les différences dans les profils risque-rendement des investisseurs. En 2023, un cycle de resserrement rapide des taux d'intérêt, ainsi qu'une meilleure rétribution pour les risques de placement assumés se sont fait ressentir dans tous les secteurs du marché immobilier privé.

Toujours en 2023, l'écart entre les rendements s'est rétréci dans tous les secteurs, même du côté des immeubles d'habitation et industriel, lesquels avaient été en grande partie épargnés des effets des fortes réévaluations. Le secteur des immeubles de bureaux continue de faire figure d'exception sur le plan des difficultés. Quant au secteur des immeubles de commerce de détail, après plusieurs années de pessimisme, il montre les premiers signes d'une reprise, illustrés par une croissance modérée des taux de location ainsi que des taux d'occupation positifs et en hausse.

Sur le plan des rendements et de la volatilité, l'impact des prix légèrement moins élevés par transaction et des évaluations décalées est observable dans les évaluations des portefeuilles en 2023, y compris le nôtre.

Même si nous n'exerçons aucun contrôle sur l'influence des évaluations externes, le portefeuille demeure bien placé pour composer avec une conjoncture incertaine.



L'examen des données telles que le taux d'occupation, la croissance des taux de location, l'effet de levier et les rentrées nettes montre que le portefeuille se porte encore bien et continue de progresser. Notre approche stratégique, axée sur une capacité manifeste à faire preuve de résilience malgré la conjoncture, nous a été profitable dans les dernières années.

Infrastructures, terrains forestiers exploitables et terres agricoles

La constitution du portefeuille d'infrastructures du Régime en est à ses débuts. Notre stratégie prévoit l'accroissement de l'exposition aux placements liés aux infrastructures au sein du portefeuille d'actifs réels. Nous privilégions les placements dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des transports, des télécommunications, des données et social.

Les placements dans des terres agricoles et des terrains forestiers exploitables du Régime continuent leur progression dans une optique de cycle de vie. Comme les placements ont gagné en maturité, le rendement augmente et s'approche lentement de notre cible. Ce segment du portefeuille sert d'élément de diversification et d'amortisseur pour l'ensemble du portefeuille d'actifs réels. Ces actifs ne sont pas corrélés aux mouvements des marchés des placements à long terme; sur cet horizon, les rendements de ces actifs sont généralement tirés par une croissance physique naturelle qui est indépendante des changements de valorisation sur les marchés financiers.

En 2023, le portefeuille d'actifs réels a généré un rendement annuel de -3,4 % comparé à un rendement de référence de 6,0 %. Les rendements des investissements dans les actifs réels sont sensibles aux taux d'intérêt, la forte hausse des taux d'intérêt mondiaux agissant comme un vent contraire important réduisant les valeurs d'investissement globales. Malgré ce fait, notre rendement d'investissement de 6,7 % sur une base de quatre ans continue de surpasser le rendement de référence de 6,0 %.

Gestion des risques

Le Conseil de fiducie a en place un rigoureux cadre de gestion des risques qui emploie des mesures et stratégies proactives pour identifier, évaluer et atténuer les risques possibles, et permet ce faisant de protéger la santé financière globale du Régime.

Conformément à nos obligations fiduciaires et aux exigences réglementaires, le Régime intègre la gestion des risques à la surveillance exercée à l'égard de l'ensemble des activités de placement et de l'administration des prestations. Il surveille ainsi le risque stratégique et le risque lié aux placements, dans le but d'assurer la conformité à la réglementation et la gestion des processus opérationnels, y compris ceux afférents aux technologies de l'information, afin de protéger le Régime des risques opérationnels et accroître la résilience de ses activités.

Répartition stratégique de l'actif

Le Régime effectue périodiquement des examens de la répartition stratégique de l'actif (RSA) afin d'évaluer le profil risque-rendement de la répartition stratégique actuelle de l'actif et d'autres répartitions stratégiques de l'actif. Les examens tiennent également compte des répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligations au titre des prestations). Une gestion actif-passif sert à établir une répartition stratégique de l'actif qui permet de gérer efficacement les risques, d'assurer la pérennité du Régime et d'améliorer sa santé financière.

Le dernier examen de la RSA a confirmé une fois de plus la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif (PFP), tout en cernant des possibilités d'amélioration. Il a démontré que cette stratégie continue d'offrir un équilibre optimal entre la stabilité de la situation de capitalisation et le rendement attendu. Pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt observée ces deux dernières années, l'examen de la RSA mené en 2022 s'est traduit par la révision de la répartition stratégique de l'actif et la diminution du ratio de couverture cible du risque de taux d'intérêt. La mise à jour de la répartition stratégique de l'actif du Régime a assuré un meilleur équilibre entre la volatilité du coefficient de capitalisation selon l'approche de solvabilité et celle sur base de continuité. Elle a aussi permis d'atténuer la baisse de l'actif, de diminuer l'effet de levier et d'augmenter les liquidités en 2023.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

est une stratégie de placement fondamentale qui répartit le capital de placement entre diverses catégories d'actifs afin d'atteindre un équilibre optimal entre le risque et le rendement à long terme.

L'objectif du Régime est de choisir parmi les placements admissibles ceux qui produisent un rendement acceptable pour remplir ses obligations au titre des prestations. Un portefeuille sans risque aurait un rendement stable, mais faible, et il faudrait un jour relever considérablement les taux de cotisation. D'un autre côté, un

portefeuille dynamique, qui compte notamment une forte proportion d'actions, pourrait dégager des rendements plus élevés, mais serait plus volatil en raison d'un risque de placement accru. Des rendements plus élevés pourraient se traduire par une baisse de cotisations, mais une contraction importante et prolongée des marchés boursiers pourrait entraîner une hausse des cotisations.

L'EPPP définit les principes de placement, les objectifs de rendement et les seuils de tolérance au risque pour l'investissement des actifs de la Caisse de retraite afin de permettre au Régime de remplir ses obligations au titre des prestations de retraite. Il précise également la répartition stratégique de l'actif, c'est-à-dire la pondération cible de chaque catégorie d'actif. À la lumière du niveau de risque associé à chaque catégorie d'actif (p. ex., les actions sont plus risquées que les obligations du secteur public), le Conseil de fiducie considère que la répartition stratégique de l'actif (RSA) du Régime présente un risque modéré. Le Conseil juge toutefois que la composition de l'actif est la plus appropriée pour satisfaire aux obligations futures du Régime en matière de prestations.

Appétence pour le risque

Les énoncés sur l'appétence pour le risque du Régime, qui sont à la fois qualitatifs et quantitatifs, reposent sur la conception de la gestion des risques de l'organisation et sur son attitude à l'égard de la prise de risque. À cette fin, l'appétence pour le risque en matière de placement a été quantifiée par rapport à un budget de risque à l'échelle de la Caisse. Le Régime mesure son risque de capitalisation principalement à la lumière de l'appétence pour le risque.

Le risque de capitalisation ou la probabilité que la valeur marchande de l'actif du Régime soit insuffisante pour couvrir la valeur actuelle du passif est la principale mesure du risque auquel s'expose une caisse de retraite. Un faible risque de capitalisation renforce la sécurité des prestations des participants du Régime et assure la stabilité des cotisations pour CBC/Radio-Canada. Le Régime gère son risque de capitalisation et les niveaux de cotisations au régime de retraite au moyen de la répartition stratégique de son actif.

Structure de gouvernance et de surveillance des risques

Une solide gouvernance et une gestion rigoureuse des risques sont des caractéristiques primordiales d'un régime de retraite performant. La gouvernance des risques définit la reddition de comptes, les pouvoirs, la circulation de l'information et les rôles et responsabilités des divers groupes qui participent aux efforts de gestion des risques du Régime. Le Conseil de fiducie surveille le cadre de gestion des risques, la direction le met en œuvre et les membres du personnel de tous les échelons gèrent les risques dans leurs domaines respectifs. Dans le tableau qui suit, le Régime utilise un modèle à trois lignes de défense qui concourt à une structure de gouvernance rigoureuse permettant de bien gérer les risques du Régime.

Première ligne de défense

Responsables de la gestion des risques

Les fonctions liées aux placements et aux opérations du Régime.

Sont responsables:
 de l'identification;
de l'évaluation; de l'atténuation;
 de la surveillance;
de la déclaration des risques
à la lumière des politiques et
 appétence approuvées
en matière de risques.

Deuxième ligne de défense

Surveillance des risques

Gestion des risques et conformité.

Définit les pratiques de gestion des risques et fournit des conseils en la matière.

Surveille l'efficacité des pratiques de gestion des risques du premier niveau d'intervention.

Contrôle et fait rapport de manière indépendante du degré de risque par rapport à l'appétence pour le risque du Régime.

Troisième ligne de défense

Assurance indépendante

Services indépendants d'assuranceet de consultation au Conseil ainsi qu'à la direction sur l'efficacitédes pratiques de gestion des risques.

Autoévaluation des mesures de contrôle (AMC)

Méthode utilisée pour examiner les principaux objectifs commerciaux, les risques liés à l'atteinte des objectifs et les contrôles internes conçus pour gérer ces risques. Une AMC permet aux gestionnaires et aux équipes de travail directement impliqués dans les unités d'affaires, les fonctions et les processus de participer à l'évaluation de la gestion des risques de l'organisation et aux processus de contrôle.

Catégories de risques et stratégies pour les gérer

Le Régime a adopté une politique de gestion des risques appuyée par un programme global pour mieux gérer les risques prépondérants auxquels il est exposé. Une mise à jour bisannuelle du registre des risques sert à identifier et à répertorier les principaux risques auxquels s'expose le Régime, et à les soumettre ensuite à une évaluation approfondie en fonction de leurs incidence potentielle et probabilité d'occurrence. Ces risques sont répartis dans cinq grandes catégories qui découlent d'objectifs organisationnels : le risque stratégique, le risque lié aux placements, le risque opérationnel, le risque lié à la conformité et à la réglementation et le risque lié aux rapports. Les principaux risques ventilés dans ces catégories sont soumis à tour de rôle à un processus d'autoévaluation des mesures de contrôle, dont les résultats sont présentés au Conseil de fiducie.

Risque stratégique

Le risque stratégique est associé aux incertitudes entourant la prise de décision à long terme. Le Régime atténue ce risque à l'aide de différents processus, dont

les suivants : plan stratégique quinquennal, examen et approbation annuels de l'EPPP par le Conseil de fiducie, études de modélisation de l'actif et du passif externes

Rapport de gestion : Gestion des risques

Rapport annuel 2023 du Régime de retraite de Radio-Canada

pour valider la répartition stratégique de l'actif et gestion de la volatilité de la capitalisation conformément au budget de risque fixé. Des réunions entre la direction et le Conseil de fiducie ont lieu chaque trimestre pour évaluer les progrès réalisés par le Régime ainsi que les risques afférents aux buts stratégiques approuvés.

Risque lié aux placements

Ce risque s'entend des risques que les divers placements effectués pour le compte du Régime n'atteignent pas les rendements escomptés et englobent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque du marché

Risque que la valeur des placements diminue considérablement (actions, titres à revenu fixe et placements privés) à cause des fluctuations du marché.

Le Régime atténue le risque de marché de ces placements à l'aide d'une répartition stratégique de l'actif (RSA) reposant sur différentes catégories d'actif et stratégies de placement. Cette approche vise à dégager un ensemble diversifié de primes de risque à long terme, conformément aux limites en matière de risque prescrites dans l'EPPP.

Voici les types de risque du marché auxquels s'expose le Régime :

a) Risque de taux d'intérêt: Il s'agit du risque que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence directe sur la valeur de l'actif et du passif du Régime. La variation des taux d'intérêt nominaux et réels influe sur la valeur des placements dans des titres à revenu fixe du Régime. De plus, le passif du Régime est sensible aux modifications apportées aux hypothèses concernant le rendement de l'actif à long terme, l'indexation des salaires, le taux de mortalité et l'inflation. La note 3 e) ii) b) des états financiers décrit l'effet de ces modifications sur le rendement à long terme hypothétique employé dans les évaluations actuarielles selon l'approche de continuité. Si les rendements hypothétiques diminuent, le coût des services courants augmente, de sorte que les participants et CBC/Radio-Canada doivent tous deux assumer un coût plus élevé.

En vertu de la réglementation en vigueur, la capitalisation du Régime correspond à la moindre des deux valeurs actuarielles calculées respectivement selon les approches de continuité et de solvabilité. L'évaluation du passif selon le principe de la solvabilité est fortement tributaire des fluctuations des taux d'intérêt. Le Régime emploie sa stratégie de placement en fonction du passif pour atténuer l'incidence de la variation des taux d'intérêt. Ainsi, une diminution des taux d'intérêt, qui entraînerait habituellement une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, est amoindrie par une hausse prévue de la valeur des placements en titres à revenu fixe du Régime.

- b) Risque de volatilité: Au 31 décembre 2023, la juste valeur de l'actif total du Régime s'établissait à 7,9 milliards de dollars. De cette somme, 2,7 milliards de dollars étaient investis dans les actions cotées en bourse. Cette exposition considérable en actions cotées en bourse rend le Régime sensible à la volatilité des marchés boursiers canadiens et étrangers. Pour composer avec cette volatilité, le Régime recourt à une stratégie de diversification au chapitre des secteurs d'activité économique, des capitalisations boursières et des marchés boursiers internationaux. Le rendement à long terme attendu pour les actions cotées en bourse fait plus que compenser les risques de volatilité à court terme. De plus, la volatilité inhérente est gérée activement au moyen d'actifs non traditionnels comme des actifs réels et des investissements en capital, qui ont des horizons de placement à plus long terme. Cette diversification des catégories d'actif, des stratégies de placement et des gestionnaires est un outil de gestion primordial pour réduire la volatilité globale et le risque connexe. Pour en savoir davantage sur la gestion du risque de volatilité du Régime, consultez la note 3 e ii) c) des états financiers.
- c) Risque de change: Le Régime fait des investissements stratégiques dans des titres étrangers, de sorte qu'il est exposé au risque que la juste valeur fluctue en fonction de variations dans le cours du titre ainsi que de la valeur relative du dollar canadien. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des titres libellés en devises étrangères diminue à la suite d'une variation (augmentation) de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. Pour gérer activement ce risque de change, le Régime conclut à l'occasion des contrats de change à terme. La note 3 e) ii) a) des états financiers traite plus en détail de la gestion du risque de change du Régime.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations, et occasionne des pertes financières à l'autre partie. Le risque de crédit du Régime découle principalement des placements dans des obligations, des titres de créance privés et des dérivés hors cote. Lorsque le Régime investit dans les titres à revenu fixe, il s'expose intrinsèquement au risque de non-paiement par l'émetteur des titres, qu'il s'agisse d'un gouvernement ou d'une société. Pour atténuer ce risque de crédit, le Régime emploie plusieurs mesures de gestion des risques, dont les suivantes : imposition de plafond quant au nombre de titres d'émetteurs de moindre qualité détenus, analyses de crédit rigoureuses, diversification des placements et gestion efficace des garanties. L'EPPP du Régime prévoit des directives et des restrictions concernant les placements admissibles qui tiennent compte de la notation des titres, des pondérations maximales en placements et d'autres contrôles afin de limiter l'incidence de ce risque. La note 3 e) iii) des états financiers traite plus en détail de la gestion du risque de crédit du Régime.

Risque de liquidité

La liquidité correspond à la capacité du Régime à se départir de placements afin de verser les prestations de retraite, couvrir les dépenses d'exploitation, compenser les pertes au cours du marché des dérivés et remplir d'autres engagements à long terme en capitaux. Le risque de liquidité renvoie à la possibilité que le Régime ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. En 2023, les prestations versées et les charges administratives du Régime. qui ont totalisé 371,5 millions de dollars, ont été amoindries en partie par les cotisations des participants actifs du Régime, qui se sont chiffrées à 59,4 millions de dollars. Les liquidités restantes nécessaires au service des prestations de retraite proviennent des revenus de placement et du produit de la vente d'actifs. Afin d'atténuer efficacement le risque de liquidité auguel il s'expose, le Régime détient un portefeuille de billets à court terme et de dépôts bancaires pouvant être facilement convertis en espèces pour satisfaire à ses besoins de liquidité à court terme. Le risque de liquidité est géré et surveillé conformément aux lignes directrices sur la gestion des liquidités du Régime. La note 3 e) iv) des états financiers traite en détail de la gestion du risque de liquidité.

Risque opérationnel

Il s'agit du risque de subir des pertes, directes ou indirectes, découlant de lacunes ou de défaillances sur le plan des processus, du personnel et des systèmes internes ou résultant d'événements déclencheurs externes. Le risque opérationnel englobe divers risques dont les suivants : perte d'expériences et de capacités clés en gestion, fraude ou perte financière à cause de contrôles internes insuffisants, inconduite du personnel donnant lieu à des pratiques illégales ou contraires à l'éthique, problèmes liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité, interruption des activités et perturbation des services en raison de catastrophes naturelles ou autres. Le Régime gère ses risques opérationnels à l'aide de contrôles qui sont soumis à des examens internes et externes (au titre du cadre d'expression d'assurance) et respecte la structure de gestion des risques reposant sur trois lignes de défense. Le Régime a aussi en place des plans de continuité pour pallier d'éventuelles interruptions des activités de même que des processus pour gérer les risques liés à la sécurité de l'information.

Risque lié à la conformité et à la réglementation

Risque de perte lié à la non-conformité aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux pratiques obligatoires du secteur. Tout défaut de conformité pourrait entraîner des pénalités financières, des pertes au titre du portefeuille et une atteinte à la réputation. Pour atténuer les risques liés à la conformité et à la réglementation, le Régime a mis en place des procédures de conformité exhaustives. De plus, le Régime surveille les questions juridiques et réglementaires qui se dessinent, ainsi que les modifications proposées à la réglementation et il prend activement part aux discussions avec les consultants externes et les organismes de réglementation et sollicite leurs commentaires.

Attribution du rendement

Repérage des sources de rendement du portefeuille par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Cela permet d'expliquer pourquoi le rendement d'un portefeuille a été supérieur ou inférieur à son indice de référence.

Risque lié aux rapports

Il s'agit du risque que les états financiers et les rapports destinés aux organismes de réglementation soient incomplets, inexacts ou inopportuns. Il englobe aussi le risque que les données internes sur le rendement, l'attribution du rendement et les risques soient insuffisantes pour appuyer la prise de décision. Nous gérons ce risque en consultant et vérifiant nos modèles internes ainsi qu'en produisant des rapports en regard des résultats indépendants obtenus par des fournisseurs de services d'expertise-conseil externes. La réalisation d'examens externes du cadre d'expression d'assurance et d'audits externes annuels contribue également à gérer le risque lié aux rapports.

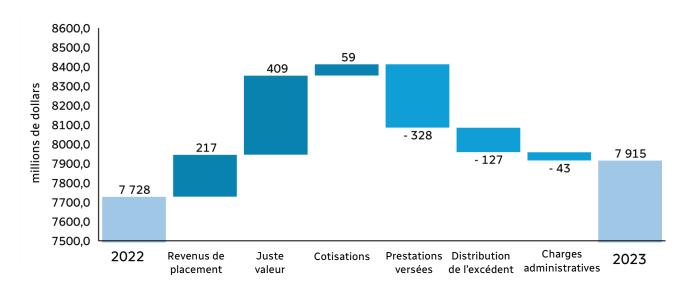
Examen de la situation financière

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, le Régime est tenu de faire des estimations lorsqu'il comptabilise et présente l'actif, le passif, les revenus et les frais de placement. De même, il doit présenter l'actif et le passif éventuels dans ses états financiers. Il lui incombe également de réévaluer continuellement ses estimations. Dans la présentation de l'information financière, les estimations sont particulièrement essentielles pour l'évaluation et le classement des placements du Régime et les hypothèses employées pour calculer les obligations au titre des prestations.

Des hypothèses actuarielles servent à déterminer les prestations constituées et reflètent les meilleures estimations relativement à des facteurs de nature économique et non économique. Les principales hypothèses économiques portent notamment sur le taux de rendement de l'actif, le taux d'indexation des salaires et le taux d'inflation. Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de cessation d'emploi et de retraite des participants au Régime. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les différences sont comptabilisées à titre de gains ou de pertes dans les années à venir. La juste valeur des placements est une estimation du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Les meilleures estimations de la direction, des gestionnaires de portefeuille et des évaluateurs sont employées pour sélectionner les hypothèses actuarielles requises pour déterminer la juste valeur des placements dans des titres non négociés sur le marché.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 187 millions de dollars pour atteindre 7,9 milliards de dollars au 31 décembre 2023. Dans les sections qui suivent, nous examinons plus en détail les facteurs qui ont contribué à la hausse.



Ces revenus comprennent les intérêts et les dividendes gagnés durant l'année, ainsi que les distributions versées par le portefeuille de placements privés du Régime.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont l'une des sources de rentrées de fonds que le Régime utilise pour couvrir le service des prestations mensuelles. Ces revenus comprennent les intérêts et les dividendes gagnés durant l'année, ainsi que les distributions versées par le portefeuille de placements privés du Régime.

Les revenus tirés des placements du Régime se sont établis à 217,2 millions de dollars en 2023, en baisse de 87,9 millions par rapport à 2022. L'apport des placements à revenu fixe s'est chiffré à 80,0 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3,3 millions, attribuable

essentiellement à une pondération moindre en titres à revenu fixe pendant la majeure partie de 2023. Les revenus tirés des placements en actions du Régime se sont établis à 93,1 millions de dollars, en baisse de 26,2 millions par rapport à 2022, à cause d'une conjoncture difficile pour les investissements en capital qui s'est traduite par une diminution des distributions durant l'année. Les distributions ont également fléchi du côté des actifs réels du Régime, car les taux d'intérêt élevés ont eu un effet baissier sur les flux de trésorerie ainsi que sur les évaluations, limitant les occasions de disposer de biens immobiliers. Les distributions découlant des actifs réels ont quant à elles diminué de 58,4 millions en 2023 pour s'établir à 44,1 millions de dollars.

Variation de la juste valeur des placements

La valeur des placements du Régime a augmenté en 2023 à la suite de la remontée des marchés des titres à revenu fixe et des actions cotées en bourse après les

La variation de la juste valeur des placements du Régime tient compte à la fois des gains et des pertes réalisés et non réalisés durant l'exercice.

rendements négatifs observés en 2022. Les placements à revenu fixe du Régime ont dégagé un solide rendement de 7,3 %, qui a eu un effet favorable sur le rendement global positif. Les marchés des actions cotées en bourse ont également affiché des rendements positifs, qui ont eu un effet haussier global de 14,7 % sur la performance du Régime en 2023. L'année a été plus difficile pour les investissements en capital et les actifs réels, qui ont dû composer avec la hausse des taux d'intérêt et l'incertitude économique mondiale, de sorte que leur rendement respectif s'est établi à -2,8 % et -3,4 %. Le rendement

global du Régime en 2023 s'est chiffré à 7,8 %, ce qui est nettement mieux que le rendement de -12,6 % enregistré en 2022.

La juste valeur des placements du Régime a augmenté globalement de 409,1 millions de dollars en 2023. Celle des titres à revenu et des actions cotées en bourse a augmenté respectivement de 199,8 millions et 330,6 millions de dollars, tandis que celle des investissements en capital et des actifs réels a diminué de 53,5 millions et 67,8 millions de dollars, respectivement. Ces chiffres reflètent les gains et pertes réalisés et non réalisés au cours de l'année.

Cotisations

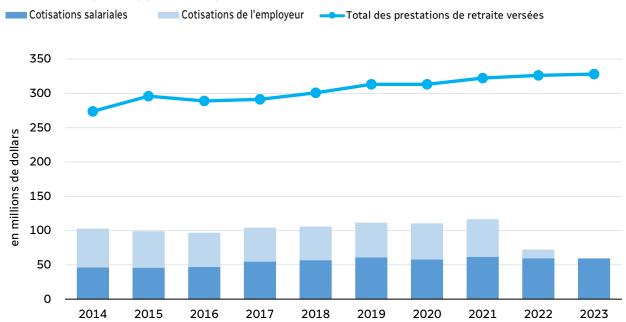
Le coût du régime de retraite à prestations déterminées offert aux participants actuels est appelé « coût des services courants ». Il correspond au montant des cotisations requises pour financer les prestations de retraite futures acquises durant l'exercice en cours. Il est partagé en parts égales (50 %/50 %) par CBC/Radio-Canada à titre de promoteur (employeur) et de fournisseur du Régime et par les employés (participants actifs). Le coût des services courants, qui était de 17,9 % de la masse salariale en 2022, a diminué et représentait, en 2022, 16,9 % de la masse salariale (les participants actifs et le promoteur assumant chacun une quote-part de 8,45 %). La baisse de 1 % découle principalement d'une augmentation des rendements futurs estimatifs des placements du Régime sur une base actuarielle.

En avril 2022, au moment de déposer l'évaluation actuarielle de 2021, CBC/Radio-Canada a dû suspendre les cotisations patronales, car la capitalisation dépassait les limites permises aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Comme la capitalisation du Régime était encore supérieure aux limites permises à la fin de 2022, la suspension de cotisations a été reconduite en 2023. Les cotisations au Régime se sont chiffrées à 59,4 millions de dollars en 2023, en hausse par rapport aux 72,3 millions inscrits en 2022. À 54,2 millions de dollars, les cotisations salariales sont restées stables durant l'exercice. La diminution du coût des services courants a été atténuée en partie par une augmentation du nombre d'employés qui cotisent au Régime. En raison de la suspension de cotisations, aucune cotisation patronale n'a été versée en 2023, comparativement à 12,6 millions de dollars en 2022.

Suspension de cotisations:
Période pendant laquelle le promoteur d'un régime de retraite suspend ses cotisations au régime.
Elle entre généralement en vigueur lorsque la capitalisation du régime dépasse certains seuils ou exigences réglementaires.

Le montant des cotisations au titre des services passés (rachats de services) a légèrement augmenté, pour atteindre 5,0 millions de dollars, et les transferts au Régime provenant d'autres régimes de retraite ont totalisé 0,2 million de dollars. Le graphique sur la prochaine page montre l'évolution sur dix ans des cotisations par rapport aux prestations de retraite versées. Les cotisations antérieures du Régime témoignent de sa maturité, les prestations versées dépassant constamment les cotisations reçues.

Cotisations par rapport aux prestations de retraite versées



Les prestations de retraite versées ont augmenté de 1,7 M\$ en 2023.

Prestations de retraite versées

Les prestations versées au titre du Régime totalisent 328,1 millions de dollars en 2023, en hausse de 1,7 million de dollars par rapport à 2022. Les prestations versées aux retraités ont augmenté de 6,7 millions de dollars, pour atteindre 276,8 millions en 2023, en raison surtout de l'ajustement annuel au coût de la vie de 2,7 %. Le Régime établit une moyenne d'une année à l'autre à partir des données publiées par Statistique Canada pour calculer l'ajustement au coût de la vie applicable aux prestations

versées aux retraités. Le nombre de rentes versées a augmenté de 31, de sorte que le Régime comptait en tout 10 283 retraités au 31 décembre 2023, comparativement à 10 252 en 2022. Les prestations de décès ont augmenté, pour atteindre 39,4 millions de dollars, tandis que les remboursements de cotisations et transferts à d'autres régimes se sont élevés à 11,7 millions de dollars. Les achats de prestations complémentaires dans le cadre de PenFlex ont totalisé 0,2 million de dollars.

Distribution de l'excédent

Les résultats de l'évaluation actuarielle du Régime de 2021 et 2022 répondaient aux règles applicables au surplus excédentaire, de sorte que le promoteur (employeur) est en période de suspension de cotisations depuis avril 2022. Conformément aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et les participants au Régime, durant la période de suspension de cotisations, les participants admissibles du Régime ont droit à une part de l'excédent d'actif. En 2023, les modalités du protocole d'entente ont été confirmées, et le promoteur a entamé les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation du partage d'une partie de l'excédent du Régime pour les années 2021 et 2022 avec les participants admissibles.

Le Conseil de fiducie doit administrer le Régime conformément au texte du Régime de retraite, à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et son règlement, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et son règlement et à toutes les autres lois applicables. La LNPP autorise le remboursement de l'excédent à l'employeur d'un régime permanent moyennant le respect d'une série d'exigences et l'obtention du consentement du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au remboursement. Au 31 décembre 2023, le promoteur avait présenté au BSIF une demande de remboursement de l'excédent à l'employeur, comme l'exige le LNPP, afin d'en verser une part aux participants du Régime.

Le montant de l'excédent à rembourser pour 2021 et 2022 calculé par les actuaires du Régime au 31 décembre 2023 se chiffre respectivement à 72,2 millions de dollars et 54,9 millions de dollars. Un remboursement total de 127,1 millions de dollars a été comptabilisé aux états financiers du Régime et cette somme sera distribuée une fois qu'une approbation aura été obtenue du BSIF.

Les charges administratives ont diminué de 12,3 M\$ en 2023

Charges administratives

Aux termes de l'Acte de fiducie, le Régime acquitte les dépenses liées aux activités de placement et à l'administration du service des prestations. Les charges administratives ont atteint 43,3 millions de dollars en 2023, marquant une diminution de 12,3 millions par rapport au total de l'exercice précédent. La diminution des charges est attribuable en grande partie aux rendements négatifs de certains des placements privés du Régime qui se sont

traduits par une baisse considérable des honoraires liés au rendement versés aux gestionnaires de placement externes. En 2023, les charges administratives représentent 55,2 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen sous gestion (55,2 points de base) contre 68,7 cents en 2022 (68,7 points de base).

Les honoraires liés au rendement payés aux gestionnaires d'actifs externes n'ont été que de 0,7 million de dollars en 2023 (14,4 millions de dollars en 2022), puisque

les rendements demeurent inférieurs à ceux des indices de référence. Les honoraires liés au rendement sont utilisés dans le secteur de la gestion des placements pour faire concorder les intérêts des gestionnaires de placement avec les objectifs d'un régime de retraite. En 2023, les honoraires liés au rendement représentaient 0,9 cent sur les 55,2 cents (2 % des coûts totaux en 2023) contre 17,8 cents sur 68,7 cents en 2022 (26 % des coûts totaux en 2022).



Les frais de gestion interne ont affiché une légère augmentation de 91 000 dollars en 2023, essentiellement en raison des hausses salariales annuelles, qui ont été atténuées en partie par une diminution des honoraires professionnels et des coûts de transaction. Le coût de l'administration du service des prestations a fléchi de 41 000 dollars, tandis que les charges du Conseil de fiducie ont augmenté de 89 000 dollars, à cause surtout de l'examen de la gouvernance réalisé durant l'exercice. Les dépenses non liées au rendement ont totalisé 54,3 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen en 2023 contre 50,9 cents en 2022, puisque malgré la baisse des coûts dans l'ensemble, la valeur de l'actif moyen du Régime a diminué durant l'année.

Le Régime participe à une étude comparative indépendante menée chaque année sur la proportion des frais de gestion dans les charges administratives des régimes de retraite. La plus récente étude, qui porte sur les données de l'exercice 2022, a déterminé que les coûts de gestion des placements du Régime représentaient 51,5 cents par tranche de 100 dollars d'actif sous gestion, tandis que les frais de référence pour d'autres gestionnaires d'actifs canadiens totalisaient 51,4 cents. Cela indique que les coûts liés à la gestion des placements engagés par le Régime en 2022 sont comparables à la moyenne canadienne. Le Régime s'appuie sur les résultats de ce sondage annuel pour s'assurer que ses coûts demeurent conformes aux normes du secteur. Au cours des dernières années, les coûts du Régime se sont constamment maintenus près des frais de référence.

Évaluation actuarielle

Analyse de la situation financière d'un régime de retraite, qui consiste à calculer le passif du régime et le coût des prestations à servir aux participants. L'évaluation est établie par un actuaire, et les responsables du régime doivent déposer un rapport d'évaluation auprès de l'instance de réglementation en la matière annuellement.

Obligations au titre des prestations de retraite

Chaque année, une évaluation actuarielle est réalisée afin d'estimer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime. L'évaluation actuarielle établit ces obligations selon deux approches différentes : 1) l'approche de continuité et 2) l'approche de solvabilité.

Si l'évaluation choisie indique que l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur à la valeur des obligations au titre des prestations de retraite, le Régime a un excédent de capitalisation. Si les obligations sont supérieures à l'actif net disponible pour le service des prestations, le Régime a un déficit de capitalisation. Étant donné que les méthodes employées pour établir les obligations au titre des prestations diffèrent selon chaque approche, l'évaluation peut indiquer que le Régime a un excédent de capitalisation en vertu d'une approche et un déficit en vertu de l'autre approche.

À l'heure actuelle, le Régime affiche un excédent de capitalisation selon les deux approches. Les sections qui suivent fournissent des renseignements sur les résultats de l'évaluation et les raisons pour lesquelles les obligations au titre des prestations sont établies en fonction de chaque approche.

Approche de continuité

Les méthodes et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation et les projections actuarielles sont détaillées à la note 8 des états financiers. Les principales hypothèses actuarielles sur la conjoncture économique à long terme qui ont été utilisées pour la projection sur base de continuité de 2023 s'apparentent à celles employées pour l'évaluation actuarielle de 2022. Le taux de rendement à long terme prévu pour l'actif du Régime, fixé à 5,95 % par année, est établi à l'aide des taux de rendement à long terme prévus par l'actuaire pour la répartition stratégique de l'actif du Régime dans son EPPP, sous réserve du taux maximal prescrit par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

L'évaluation selon l'approche de continuité estime les obligations au titre des prestations en posant comme hypothèse que le Régime est en situation de continuité de l'exploitation (c.-à-d., qu'il poursuivra ses activités dans un avenir prévisible). Elle est fondée sur le taux de rendement actuariel hypothétique à long terme de chacune des catégories d'actifs dans lesquelles le Régime investit. Pour la préparation des états financiers, on utilise le passif de continuité, qui correspond aux « obligations au titre des prestations de retraite » indiquées dans l'État de la situation financière.

Selon l'approche de continuité, la valeur des obligations au titre des prestations de retraite du Régime se chiffre à 5,5 milliards de dollars au 31 décembre 2023, en hausse de 84,7 millions de dollars par rapport aux 5,4 milliards de dollars constatés pour l'exercice précédent.

La capitalisation selon l'approche de continuité est calculée de deux façons différentes : d'une part, elle est présentée aux états financiers du Régime conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et d'autre part, à des fins réglementaires, en vue d'une présentation au BSIF.

En fin d'exercice, le Régime disposait de 1,45 \$ d'actif pour chaque dollar à verser aux participants. (2022:1,44\$)

Le calcul pour le BSIF exige que les gains et pertes de placement du Régime soient lissés sur une période de quatre ans afin de réduire (ou « atténuer ») les effets du rendement d'une année donnée sur la capitalisation du Régime. La capitalisation selon l'approche de continuité variera beaucoup plus si elle est calculée en fonction de l'actif net que de la valeur de l'actif lissée.

Aux fins de présentation de l'information financière, le Régime communique le calcul comptable du coefficient de capitalisation selon l'approche de continuité, sans l'ajustement pour lissage de l'actif figurant aux états financiers.

Le tableau ci-dessous présente la capitalisation du Régime en vertu de chaque approche.

(en milliers de dollars canadiens) Au 31 décembre 2023	Calcul comptable (PCGR)	ré	Calcul glementaire (BSIF)
Actif net disponible pour le service des prestations	\$ 7 915 699	\$	7 915 699
Ajustement pour lissage (pertes nettes reportées)			304 000
Actif net disponible pour le service des prestations (après ajustement)	7 915 699		8 219 699
Obligations au titre des prestations (approche de continuité)	5 453 673		5 453 673
Excédent de la Caisse	\$ 2 462 026	\$	2 766 026
Coefficients de capitalisation : 2023	145,1 %		150,7 %
Coefficients de capitalisation : 2022	143,9 %		156,6 %

Approche de solvabilité

L'évaluation selon l'approche de solvabilité estime les obligations au titre des prestations en posant comme hypothèse que le Régime est en situation de liquidation et simule la création de rentes pour assurer le versement de toutes les prestations de retraite futures auxquelles les participants ont droit. Obligatoire en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et des exigences du BSIF en matière de présentation de l'information, l'évaluation de solvabilité est une mesure d'information réglementaire qui n'est pas requise aux fins d'information financière. Au 31 décembre 2023, les obligations estimatives au titre des prestations de retraite s'élèvent à 6,8 milliards de dollars, de sorte que l'excédent

Coefficients de capitalisation au 31 déc. 2023

145,1 %

Approche de continuité

116,8 %

Approche de solvabilité

projeté se chiffre à 1,1 milliard de dollars, ce qui équivaut à un coefficient de capitalisation selon l'approche de solvabilité de 116,8 %. L'hypothèse de taux d'actualisation utilisée pour établir le passif de solvabilité a diminué en 2023, surtout en raison de rendements futurs attendus des titres à revenu fixe légèrement moins élevés. Compte tenu de ces rendements attendus inférieurs et d'une augmentation du passif plus importante que celle de l'actif du Régime, la solvabilité nette du Régime a fléchi de 116,7 millions de dollars.

À des fins réglementaires, la capitalisation du Régime est établie selon le montant le moins élevé entre la capitalisation selon le principe de continuité ou de solvabilité déterminée par la dernière évaluation actuarielle.

Excédent de capitalisation / (déficit) au 31 décembre



Le Régime de retraite de Radio-Canada est entièrement capitalisé depuis 2018, selon l'approche de continuité et de solvabilité (mesures clés de la santé financière).

Lorsque le statut de capitalisation est de 100 % ou plus, le Régime serait entièrement capitalisé.



Responsabilité de la direction relative à la production du rapport financier

Les états financiers du Régime de retraite de la Société Radio-Canada au 31 décembre 2023 et tous les renseignements figurant dans le rapport annuel ont été préparés par la direction, à qui revient la responsabilité de l'intégrité et de la bonne présentation de l'information qui y est contenue, y compris les chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction. Ces états ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

La direction du Régime de retraite de la Société Radio-Canada est responsable de la tenue des livres et documents comptables, ainsi que des systèmes de contrôle et de gestion de l'information financière, le tout étant conçu pour la production de renseignements financiers fiables et précis en temps opportun. Des mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer, avec un certain degré de certitude, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les activités sont conformes aux lois et règlements applicables. Ces mécanismes de contrôle comprennent notamment un code déontologique ainsi qu'un organigramme établissant clairement les obligations et les responsabilités de chacun.

Il incombe au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de la Société Radio-Canada (le « Conseil de fiducie ») de s'assurer que la direction remplisse ses obligations et d'approuver les états financiers ainsi que les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le Conseil de fiducie rencontre la direction et l'auditeur externe du Régime pour examiner la portée de l'audit, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaires-conseils TELUS Santé procède à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre du service des prestations conformément aux exigences de la Loi sur les normes de prestation de pension.

Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., que le Conseil de fiducie a nommé comme auditeur externe du Régime de retraite, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil de fiducie. L'auditeur externe dispose d'un accès illimité au Conseil de fiducie pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime de retraite et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.

Duncan Burrill Administrateur délégué / PDG Régime de retraite de la Société Radio-Canada Julie Murphy Secrétaire-trésorière Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de la Société Radio-Canada

Le 26 mars 2024

Opinion de l'actuaire

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de la Société Radio-Canada a mandaté Solutions Mieux-être TELUS Santé pour calculer les passifs actuariels du Régime de retraite de la Société Radio-Canada (le « Régime ») au 31 décembre 2023 selon les approches de continuité et de solvabilité en vue de la préparation des états financiers du Régime.

Les passifs actuariels du Régime au 31 décembre 2023 selon l'approche de continuité sont fondés sur l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2023 et tiennent compte des éléments suivants :

- Les données sur la participation au 31 décembre 2023 fournies par CBC/Radio-Canada;
- Les méthodes établies en vertu du chapitre 4600 du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – Comptabilité pour la préparation des états financiers des régimes de retraite; et
- Les hypothèses, comme le taux d'inflation prévu et le rendement prévu des placements du Régime, qui, selon le Conseil de fiducie, sont les plus probables.

Les hypothèses utilisées selon l'approche de continuité sont raisonnables au moment où l'évaluation actuarielle du Régime a été effectuée. De plus amples détails sur les données, les méthodes et les hypothèses utilisées selon les principes de continuité et de solvabilité sont décrites dans notre rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023.

Les résultats de l'évaluation actuarielle ne constituent que des estimations. L'expérience réelle peut être différente, même de manière substantielle, des hypothèses utilisées afin d'évaluer le Régime. Tout écart entre l'expérience réelle et ces hypothèses pourrait se traduire par des gains ou des pertes, qui seront révélés lors des évaluations actuarielles futures et pourrait influer sur le niveau futur des cotisations.

À notre avis, aux fins de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2023 :

- Les données sur les participants sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- Les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Nous avons effectué cette évaluation actuarielle et exprimé notre opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Richard Paré Associé de l'Institut canadien des actuaires

Yves Plourde Fellow de l'Institut canadien des actuaires

TELUS Santé

Le 26 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Deloitte

Aux Membres du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de la Société Radio-Canada Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. 100 Rue Queen, Bureau 1600 Ottawa ON K1P 5T8 Canada

> Tél: 613-236-2442 Téléc: 613-236-2195 www.deloitte.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de la Société Radio-Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent de capitalisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de la Société Radio-Canada au 31 décembre 2023, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de son excédent de capitalisation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NAGR du Canada). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite de la Société Radio-Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de retraite de la Société Radio-Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de retraite de la Société Radio-Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de retraite de la Société Radio-Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de retraite de la Société Radio-Canada.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de retraite de la Société Radio-Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs par ailleurs amener le Régime de retraite de la Société Radio-Canada à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Le 26 mars 2024

État de la situation financière

en milliers de dollars Au 31 décembre	2023	2022
ACTIF		
Actifs liés aux placements (note 3)	8 030 076 \$	7 735 088\$
Produits de placement à recevoir	18 486	17 498
Cotisations à recevoir Salariales	6 165	6 379
Placements PenFlex (note 6)	2 996	2 919
Somme à recevoir des courtiers	526	-
Autres actifs	307	290
	8 058 556	7 762 174
PASSIF		
Passifs liés aux placements (note 3)	1 021	25 244
Créditeurs et charges à payer (note 7)	13 303	7 110
Somme à verser aux courtiers	1 414	1 455
Distribution de l'excédent (note 10)	127 119	
	142 857	33 809
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	7 915 699	7 728 365
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 8)	5 453 673	5 369 020
EXCÉDENT DE CAPITALISATION (note 11)	2 462 026 \$	2 359 345\$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Approuvé par le Conseil de fiducie	Approuvé par la direction
Sandra Mason, Présidente	<u>Duncan Burrill</u>
Fiduciaire	Administrateur délégué / PDG
<u>Carol Najm, Vice-présidente</u>	<u>Julie Murphy</u>
Fiduciaire	Secrétaire-trésorière

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

en milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 728 365 \$	9 191 740 \$
Activités de placement		
Produits de placement (note 3)	217 191	305 085
Variation de la juste valeur : - des placements <i>(note 3)</i>	409 059	(1 458 411)
- des placements du PenFlex (note 6)	288	(277)
Solde net des activités de placement	626 538	(1 153 603)
Services aux participants		
Cotisations (note 5)		
Salariales	59 158	58 131
Patronales	-	12 609
Transferts	232	1 526
Prestations (note 9)	59 390	72 266
Droits à retraite	(316 199)	(308 431)
Remboursements et transferts	(11 946)	(17 998)
	(328 145)	(326 429)
Distribution de l'excédent (note 10)	(127 119)	-
Solde net des services aux participants	(395 874)	(254 163)
Charges administratives (note 12)	(43 330)	(55 609)
Augmentation/(Diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	187 334	(1 463 375)
ACTIF NET POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	7 915 699 \$	7 728 365 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

en milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
OBLIGAȚIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 369 020 \$	5 474 114 \$
Augmentation des prestations de retraite		
Intérêts sur les prestations de retraite	319 457	309 287
Droits à retraite acquis	110 661	112 396
Pertes actuarielles nettes	-	4 095
PenFlex (note 6)	288	(277)
	430 406	425 501
Diminution des prestations de retraite		
Prestations (note 9)	328 145	326 429
Modifications des hypothèses actuarielles	-	204 166
Gains actuariels nets	17 608	-
	345 753	530 595
Augmentation/(Diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	84 653	(105 094)
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 453 673 \$	5 369 020 \$
État de l'évolution de l'excédent de capitalisation		
en milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre	2023	2022
EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 359 345 \$	3 717 626 \$
Augmentation/(diminution) de l'actif net disponible pour le service de prestations	187 334	(1 463 375)
(Augmentation)/diminution nette des obligations au titre des prestations de retraite	(84 653)	105 094
EXCÉDENT DE CAPITALISATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)	2 462 026 \$	2 359 345 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

1. LE RÉGIME DE RETRAITE

La description qui suit du Régime de retraite de la Société Radio-Canada est un résumé. Pour de plus amples informations, se reporter au texte intégral du Régime de retraite qui peut être modifié de temps à autre.

a) Généralités

La Société Radio-Canada (la Société) a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés de la Société. Le Régime est assujetti aux dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à ses règlements d'application. Le numéro d'enregistrement du Régime auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le 0055144.

b) Prestations

La Société garantit le paiement des prestations de retraite (à l'exception de celles relevant de la composante flexible – voir la note 6), ainsi que les autres prestations payables en vertu des dispositions du Régime. Les participants actifs reçoivent des prestations basées sur la durée du service ouvrant droit à pension et sur la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire ouvrant droit à pension au cours des dix dernières années de service. Les prestations sont indexées au moindre de 2,7 % ou à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), en vigueur le 1er janvier de chaque année. Le Régime prévoit des prestations de survivant pour le conjoint admissible d'un participant à son décès, ou pour le bénéficiaire, au décès d'un participant actif ou différé, s'il n'y a pas de conjoint admissible. À la cessation d'emploi, un participant au Régime qui n'est pas admissible à une rente immédiate a le choix de prendre une rente différée pour le service rendu ou de transférer la valeur de la prestation à un instrument d'épargne-retraite immobilisé.

c) Capitalisation

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. Du 1er janvier au 30 juin 2023, le taux de cotisation des employés à temps plein était de 8,19 % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, soit 66 600 \$, et 10,77 % des gains dépassant ce maximum. Le taux de cotisation des employés a été modifié à 7,72 % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État et 10,16 % des gains dépassant ce maximum du 1er juillet au 31 décembre 2023. Du 1 janvier 2022 au 30 juin 2022, le taux était de 8,44 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, soit 64 600 \$, et 11.10% des gains en sus de ce maximum. Le taux de cotisation des employés a été modifié à 8,19 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, et à 10.77% en dépassement de ce maximum du 1er juillet au 31 décembre 2022. La Société fournit le solde du financement, au besoin, sur la base d'évaluations actuarielles. À compter du 21 avril 2022, lors du dépôt de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021 et à compter du 28 avril 2023, lors du dépôt de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022, la Société n'est plus autorisée à contribuer davantage au Régime, car les situations de capitalisation selon les approches de continuité et de solvabilité dépassaient toutes deux le seuil prescrit en vertu du paragraphe 147.2(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et conformément à la Loi fédérale de 1985 sur les normes de prestation de pension. La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2023. L'évaluation actuarielle de 2023 sera déposée après la publication des présents états financiers et on peut y lire que les situations de capitalisation du Régime selon les approches de continuité et de solvabilité demeurent supérieures au seuil de partage de l'excédent, de sorte que la Société n'est pas autorisée à verser des cotisations au Régime d'ici le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

1. LE RÉGIME DE RETRAITE (suite)

d) Statut fiscal

Le Régime constitue un régime de pension agréé au sens de la LIR; par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est 202895.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR), Partie IV du Manuel des comptables professionnels agrées du Canada (CPA Canada) – Comptabilité (le Manuel de CPA Canada), selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière du Régime séparément de celle du promoteur et des participants. Les états financiers ont pour objet d'aider les participants et les autres personnes intéressées à étudier la situation financière du Régime à la fin de l'exercice ainsi que les résultats de ses activités au courant de l'année. Toutefois, ils ne reflètent pas ses besoins de capitalisation ni la garantie des droits à retraite d'un participant en particulier.

Conformément à ce que prévoit le chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada, « Régimes de retraite », qui présente les méthodes comptables particulières concernant les placements et les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) de la partie II du Manuel des CPA Canada en ce qui concerne les méthodes comptables qui ne sont pas traitées dans la partie IV du Manuel de CPA Canada.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à la date de l'opération et évalués à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

c) Produits à recevoir

Les produits de placement ont été calculés et comptabilisés jusqu'à la fin de l'exercice.

d) Évaluation de la juste valeur

Le Régime respecte la norme internationale d'information financière IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur » pour déterminer la juste valeur de son portefeuille de placements. Les informations fournies dans les états financiers du Régime quant à son portefeuille de placements sont fondées sur les exigences du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada qui comprend la conformité avec les exigences de divulgation de la norme IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir ».

e) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, ajusté des gains et des pertes réalisé(e)s au cours de l'exercice.

f) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite de la composante à prestations déterminées du Régime reposent sur une évaluation actuarielle établie selon le principe de la continuité de l'exploitation réalisée par un cabinet d'actuaires indépendant. La valeur des obligations au titre des prestations de retraite est fondée sur les résultats de l'évaluation officielle réalisée au 31 décembre 2023 (voir la note 8). Les droits correspondant à la composante flexible du Régime sont comptabilisés à la juste valeur des placements auxquels sont affectées les cotisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Cotisations

Les cotisations pour service courant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour service passé sont comptabilisées dans l'exercice durant lequel elles sont reçues. Les cotisations versées en espèces à la composante flexible du Régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

h) Conversion des devises et contrats de change à terme

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de fin d'exercice. Les gains et pertes qui résultent de la conversion des placement libellés en devises et des contrats de change à terme sont inclus dans la variation de la juste valeur des placements.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCRR exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges déclarés pour la période de référence. Les principales estimations utilisées par la direction pour préparer les états financiers ont trait à l'évaluation et à la classification des placements, en particulier ceux classés de niveau 3 à la note 3 f), ainsi qu'aux hypothèses utilisées pour le calcul des obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Prêt de titres

Le Régime peut faire des opérations de prêt de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par nantissement de titres, et les titres prêtés continuent d'être comptabilisés comme des placements dans l'état de la situation financière. Les frais perçus par le Régime en vertu de ces opérations sont inclus dans les produits de placement.

3. PLACEMENTS

a) Tableau des placements

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice.

Au 31 décembre	20	023	2022		
en milliers de dollars	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	
ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS					
Placements à revenu fixe					
Titres de créance publics					
Encaisse et placements à court terme	393 219\$	393 218 \$	292 585\$	292 580 \$	
Obligations canadiennes	2 315 088	2 678 104	2 308 071	2 498 494	
Instruments financiers dérivés					
Contrats à terme sur obligations	-	25 107	-	14 513	
Swaps sur rendement total	-	21 889	-	5 484	
Titres de créance privés	346 375	342 119	255 617	263 554	
	3 054 682	3 460 437	2 856 273	3 074 625	
Actions					
Actions publiques					
Canadiennes	395 919	421 653	401 716	398 239	
Internationales	1 440 899	2 262 646	1 568 467	2 228 739	
Actions privées	443 646	554 076	486 254	657 345	
	2 280 464	3 238 375	2 456 437	3 284 323	
Immobilier	1 074 635	1 308 415	1 025 969	1 370 090	
Contrats de change à terme	-	22 849	-	6 050	
TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	6 409 781	8 030 076	6 338 679	7 735 088	
PASSIFS LIÉS AUX					
PLACEMENTS					
Placements à revenu fixe					
Instruments financiers dérivés					
Contrats à terme sur	-	-	-	(8 350)	
obligations Swaps sur rendement total	-	(1 021)	-	(13 664)	
Contrats de change à terme	_	_	_	(3 230)	
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	-	(1 021)	-	(25 244)	
TOTAL DES PLACEMENTS NETS	6 409 781\$	8 029 055 \$	6 338 679\$	7 709 844 \$	

b) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- i) l'encaisse et les placements à court terme (dépôts, bons du Trésor, acceptations bancaires, billets de trésorerie et obligations à court terme) sont inscrits au coût, incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme des placements. L'encaisse et les placements à court terme comprennent aussi des obligations échéant dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice et sont comptabilisés au cours moyen de clôture du marché;
- ii) les obligations, composées d'obligations nominales et d'obligations à rendement réel, sont inscrites au cours moyen de clôture du marché ou, à défaut de ce cours, sont estimées au moyen de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie;
- iii) les titres de créance privés comprennent les placements effectués par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite et sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur;
- iv) les actions, composées principalement de titres cotés, sont inscrites au cours de clôture du marché ou, à défaut de ce cours, sont estimées au moyen de techniques d'évaluation comme précisées au paragraphe suivant portant sur les placements privés ;
- v) les placements immobiliers sont effectués directement et par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Les placements directs dans les immeubles en construction sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative, qui constitue une approximation de la juste valeur. Les placements dans les biens productifs sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation du secteur appropriées et les meilleures estimations faites par les gestionnaires de placements immobiliers et/ou par des évaluateurs indépendants reconnus par une association professionnelle. Les valeurs obtenues sont mises à jour entre les évaluations afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture du marché et des variations dans les paramètres de chaque immeuble. Les placements immobiliers faits par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur. Les placements détenus dans des fonds de sociétés en commandite sont évalués à l'aide de méthodes similaires à celles décrites ci-dessus. le cas échéant;
- vi) les placements privés, qui sont effectués par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite, sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur. Les placements détenus dans des fonds de sociétés en commandite sont composés principalement d'actions non cotées, et les justes valeurs sont évaluées selon une des méthodes suivantes : ratio cours/bénéfice, valeur actualisée des flux de trésorerie ou des bénéfices, cours du marché connus et prix des placements récents. Ces valeurs sont examinées par la direction et les méthodes sont conformes aux conventions d'évaluation généralement reconnues dans le secteur;

b) Détermination de la juste valeur (suite)

vii)les instruments financiers dérivés sont évalués comme suit :

- a) les instruments dérivés négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché.
- b) les instruments dérivés de gré à gré sont évalués en fonction de techniques de détermination de la valeur du marché, principalement des modèles d'estimation de la juste valeur reposant sur des prix observables du marché et d'autres données financières.

c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est basée sur la fluctuation de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Régime a recours à des dérivés à revenu fixe (contrats à terme sur obligations et swaps sur le rendement total), dans le cadre de sa stratégie de placement en fonction du passif, qui prévoit la couverture du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime. De temps en temps, le Régime peut gérer certains des risques de taux de change en fonction de données économiques fondamentales en entrant dans des contrats de change à terme.

La valeur notionnelle est la valeur théorique du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer l'échange des flux de trésorerie. Elle ne représente pas le gain ou la perte possible associée au risque de marché ou de crédit des transactions. Elle sert plutôt de référence pour établir le rendement, et la juste valeur du contrat. En conséquence, la valeur notionnelle n'est constatée ni dans l'actif, ni dans le passif aux états financiers.

Le Régime a mis en place des accords de compensation globale pour ses instruments dérivés à revenu fixe. Dans le cours normal des activités le Régime règle ses contrats dérivés sur une base nette. Les instruments financiers comptabilisés du Régime sont présentés à la note 3 a) et résumés plus loin sur la page suivante.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des ententes négociées de gré à gré entre deux parties, la première s'engageant à acheter et la deuxième à vendre un instrument financier à une date future établie d'avance et à un prix fixé à la passation du contrat. Le Régime a recours à des contrats à revenu fixe et à des contrats de change à terme.

Swaps

Les swaps sur rendement total sont des ententes négociées entre deux parties, la première s'engageant à payer l'équivalent du rendement total (intérêt gagné plus les gains ou pertes en capital) d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence donné, et la deuxième, une somme d'un montant fixe ou variable. Les actifs de référence pour les swaps à rendement total conclus pour le Régime se composent de divers indices de revenu fixe ou d'un groupe de quatre à six obligations d'État.

Options

Les options d'achat du Régime sont des contrats d'actions standardisés inscrits en Bourse. Le Régime a vendu des contrats à des contreparties, lui donnant le droit, mais non l'obligation, d'acheter une certaine quantité d'instruments en actions sous-jacentes à un prix fixe avant une date d'échéance précise. En contrepartie de ce droit, l'autre partie verse une prime au Régime.

c) Instruments financiers dérivés (suite)

Les tableaux suivants présentent un résumé des valeurs notionnelles et des justes valeurs des contrats dérivés du Régime.

Au 31 décembre	20	23	2022		
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur	
en milliers de dollars	notionnelle	nette	notionnelle	nette	
ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS					
Placements à revenu fixe					
Contrats à terme	303 381 \$	25 107 \$	284 412 \$	14 513 \$	
Swaps sur rendement total	192 712	21 889	155 607	5 484	
	496 093	46 996	440 019	19 997	
Contrats de change à terme	647 524	22 849	632 013	6 050	
TOTAL	1 143 617 \$	69 845 \$	1 072 032 \$	26 047 \$	

Au 31 décembre	2023 2022			
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
en milliers de dollars	notionnelle	nette	notionnelle	nette
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Placements à revenu fixe				
Contrats à terme	- \$	- \$	124 241 \$	(8 350) \$
Swaps sur rendement total	95 054	(1 021)	294 406	(13 664)
	95 054	(1 021)	418 647	(22 014)
Contrats de change à terme	-	-	36 891	(3 230)
TOTAL	95 054 \$	(1 021) \$	455 538 \$	(25 244) \$

Tous les contrats dérivés tenus au 31 décembre 2023 et 2022 viennent à échéance en deçà d'un an.

d) Prêts de titres

Le Régime participe à des programmes de prêts de titres au terme desquels il prête des titres en vue d'augmenter le rendement des portefeuilles. Les emprunteurs sont tenus de donner une garantie de qualité supérieure autre qu'en espèces ayant une juste valeur d'au moins 105 % de la valeur des titres prêtés. Au 31 décembre 2023, les titres prêtés avaient une juste valeur estimative de 72,4 millions de dollars (1,9 millions de dollars en 2022), alors que les liquidités ou les titres reçus en garantie avaient une juste valeur estimative de 77,2 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2022).

e) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Régime est exposé à divers risques financiers compte tenu du fait qu'il investit dans diverses catégories d'actifs. Le Régime investit dans des actifs plus risqués parce qu'ils lui procurent un rendement plus élevé qu'un placement dans un portefeuille à risque minimum (PRM). Le PRM est le portefeuille qui exposerait le Régime, dans son ensemble, au plus faible risque possible. Le Régime met en place des stratégies, des politiques et des processus afin de gérer les risques liés aux placements et de s'assurer, en contrepartie, un rendement satisfaisant. Il ne vise pas à minimiser le risque, mais plutôt à sélectionner les placements correspondant à son degré de tolérance au risque.

Le Régime applique une stratégie de placement en fonction du passif qui a essentiellement pour objectif de couvrir le décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime. L'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) du Régime présente la structure des placements du Régime et les exigences à respecter en matière de risques. L'EPPP, qui est élaboré conformément aux lois applicables, est révisé et approuvé chaque année par le Conseil de fiducie. Il spécifie les placements admissibles, la pondération des diverses catégories d'actif et les obligations de diversification. La conformité à l'EPPP fait l'objet chaque mois d'une évaluation et d'un compte rendu au Conseil de fiducie. Les mécanismes de sélection et d'évaluation des gestionnaires de portefeuille ainsi que les processus de sélection des placements sont des composantes clés du cadre de gestion des risques financiers du Régime. Le Régime se sert aussi de dérivés pour se prémunir contre certains risques.

ii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le risque de marché est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans diverses catégories d'actifs. La plupart des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché, mais à un degré différent selon le placement. Pour gérer ce risque, le Régime préconise la diversification des catégories d'actifs, des secteurs d'activité, des pays, des monnaies, des stratégies de placement et des sociétés.

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

a) <u>Risque de change</u> – Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le Régime s'expose au risque de change dû à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par l'imposition, dans l'EPPP, de plafonds aux engagements en devises, la diversification des devises et la couverture active des placements en devises. Aux termes de l'EPPP, la valeur des instruments libellés en devises est d'au moins 15 % et d'au plus 50 % de la valeur marchande de l'actif du Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise.

Au 31 décembre	2023	2022	
en milliers de dollars	Risque de change		
Dollar américain	2 409 932 \$	2 381 477 \$	
Euro	233 536	247 419	
Yen du Japon	93 023	88 436	
Livre Sterling du Royaume-Uni	53 517	46 898	
SAR dollar du Hong Kong	35 544	49 507	
Franc de la Suisse	28 873	33 196	
Couronne de la Suède	26 242	22 015	
Couronne du Danemark	24 569	14 551	
Peso du Mexique	18 032	16 468	
Dollar de Singapour	13 371	15 007	
Roupie de l'Indonésie	11 389	11 102	
Won de la Corée de Sud	8 804	8 732	
Roupie de l'Inde	6 963	7 092	
Nouveau dollar du Taiwan	6 341	6 882	
Dollar de l'Australie	5 824	3 597	
Shekel du l'Israël	4 963	5 727	
Réal du Brésil	4 115	-	
Renminbi de la Chine	2 455	-	
Peso du Philippines	-	1 171	
Autres	3 298	2 046	
TOTAL	2 990 791 \$	2 961 323 \$	

Au 31 décembre 2023, une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres monnaies entraînerait une diminution de 29,9 millions de dollars ou de 0,4 % (29,6 millions de dollars ou 0,4 % en 2022) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres monnaies entraînerait une augmentation de 29,9 millions de dollars ou de 0,4 % (29,6 millions de dollars ou 0,4 % en 2022) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt – Le Régime s'expose au risque de taux d'intérêt dû à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. La stratégie de placement en fonction du passif appliquée par le Régime permet de le gérer en établissant une concordance plus étroite entre l'actif et le passif du Régime. La couverture du risque de taux d'intérêt est assurée par divers moyens qui touchent la composition globale de l'actif, la durée des placements à revenu fixe et les dérivés sur taux d'intérêt. Comme il s'agit de l'un des risques les plus importants auquel il est exposé, le Régime procède à de nombreuses analyses de scénarios de sensibilité au taux d'intérêt. En outre, le Régime surveille de près son exposition globale au risque de taux d'intérêt et l'efficacité de sa couverture en établissant un ensemble de bulletins de rendement et de tableaux de bord détaillés.

Les variations des taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, y compris les instruments dérivés à revenu fixe, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et les taux de change. Au 31 décembre 2023, et compte tenu des contrats dérivés, une augmentation de 1% des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements à revenu fixe et des dérivés d'environ 488,1 millions de dollars ou 6,1 % (2022 : 493,7 millions de dollars ou 6,4 %) de l'actif du régime. Une réduction de 1% des taux d'intérêt nominaux augmenterait la valeur des placements en titres à revenu fixe et des dérivés de 488,1 millions de dollars ou 6,1 % (2022 : 493,7 millions de dollars ou 6,1 % (2022 : 493,7 millions de dollars ou 6,4 %) de l'actif du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 13,1 % (13,2 % en 2022) les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 10,6 % (10,7 % en 2022) les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

c) <u>Risque de prix autre</u> – Le risque de prix autre désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (outre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Régime s'expose au risque de prix autre principalement à cause de la détention d'actions canadiennes et internationales, ainsi que de placements immobiliers et d'autres investissements stratégiques. Il est géré par la définition, dans l'EPPP, d'un risque minimal et maximal par région, pays, secteur économique et titre particulier.

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes :

(% de la catégorie)	Risque minimal	Cible à long terme	Risque maximal
Actions canadiennes	3	5	9
Actions internationales	21	29	35
TOTAL	24	34	44

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Le tableau suivant fournit de l'information sur le risque de prix du Régime :

Au 31 décembre	2023		2	2022		
ACTIONS	Canadiennes Internationales		Canadiennes	Internationales		
(% de la catégorie)						
Services de	5,4	8,2	7,3	7,0		
télécommunications	5,4	0,2	7,5	7,0		
Produits de consommation						
discrétionnaires	4,0	9,9	5,3	10,7		
Produits de base	4,0	6,5	3,6	7,5		
Énergie	15,6	3,6	16,4	4,2		
Services financiers	30,6	17,9	29,8	15,4		
Soins de santé	0,0	12,5	0,0	14,4		
Produits industriels	13,8	15,1	15,6	12,8		
Technologie de	9,8	20,4	6,5	20,8		
l'information	9,0	20,4	0,5	20,6		
Matériaux	11,6	3,3	12,0	4,1		
Immobilier	2,4	1,5	2,1	1,5		
Services publics	2,8	1,1	1,4	1,6		
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0		

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

Le risque de prix lié aux indices boursiers (S&P/TSX, S&P 500, MSCI EAEO, indice mondial MSCI hors Canada) est calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) et selon l'hypothèse d'un taux d'intérêt sans risque constant. Les bêtas des portefeuilles sont fournis par un tiers fournisseur.

Au 31 décembre en milliers de dollars	2023	2022	
Action canadiennes	421 CE7 . #	700 270 ¢	
Valeur marchande Variation + / - 1 % de l'indice S&P/TSX	421 653 \$ 3 813	398 239 \$ 3 675	,
Actions américaines Valeur marchande Variation + / - 1 % de l'indice S&P 500	931 522 8 205	899 124 8 440	
Actions internationales Valeur marchande Variation + / - 1 de l'indice mondial MSCI ACWI hors Canada	1 331 124 13 068 \$	1 329 615 13 271 \$,

e) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Régime s'expose au risque de crédit principalement à cause des sommes à recevoir et de la détention de placements dans des instruments de créance et des dérivés hors cote (voir la note 3 c).

Les sommes à recevoir par le Régime comprennent les cotisations salariales (retenues à la source) et les cotisations patronales (à la charge du promoteur du Régime). Le risque de crédit résulte de la possibilité que le promoteur cesse de verser aux employés leur salaire duquel sont déduites les cotisations salariales, et de payer la partie des cotisations à sa charge. Ce risque de non-paiement est considéré comme faible, et tous les montants dus les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 ont été versés au Régime ultérieurement.

Les instruments de créance comprennent des placements à court terme et des instruments à taux fixe à plus long terme. Le risque de crédit lié aux dérivés hors cote est présent quand la valeur au marché des dérivés détenus par le Régime augmente et que, par conséquent, la contrepartie doit remettre la différence au Régime. L'EPPP spécifie les placements admis, en conformité avec la LNPP, et renferme des lignes directrices et des restrictions concernant chaque catégorie de placement admis, de manière à atténuer le risque de crédit. L'EPPP exige une qualité du crédit minimale, et encadre les placements effectués dans certaines catégories, dans des secteurs d'activité individuels et dans des valeurs individuelles. Les obligations ayant une cote de crédit inférieure à « BBB- » ne peuvent constituer plus de 3 % de la valeur du portefeuille obligataire. Pour réduire le plus possible le risque de crédit associé aux contrats dérivés, le Régime fait uniquement affaire avec de grandes institutions financières ayant une cote de crédit minimale de « A- ».

Le Régime exige aussi de la plupart des contreparties dans ses opérations sur dérivés qu'elles souscrivent à une entente-cadre définie par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), à des dispositions de compensation et/ou au dépôt d'une garantie. Le Régime met à contribution les ressources d'une grande banque canadienne pour obtenir des évaluations indépendantes du crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2023, les garanties offertes par les contreparties aux différents instruments dérivés du Régime s'élevaient à 52,3 millions de dollars (9,6 millions de dollars en 2022), sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'obligations provinciales et celles offertes par le Régime aux contreparties aux différents instruments dérivés étaient de néant (14,4 millions de dollars en 2022).

e) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'état de la situation financière.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

Au 31 décembre	2023	3	2022	
en milliers de dollars	Juste valeur	%	Juste valeur	%
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME				
Encaisse Placements à court terme	277 853 \$	70,6	197 060 \$	67,4
Provinces	4 130	1,1	-	- 70.6
Sociétés	111 235 115 365	28,3 29,4	95 520 95 520	32,6 32,6
TOTAL	393 218 \$	100,0	292 580 \$	100,0
Encaisse Placements à court terme	277 853 \$	70,6	197 060 \$	67,4
R-1 (élevé)	105 245 9 120	26,8	70 890 1 473	24,2
R-1 (moyen) R-1 (bas)	1 000	2,3 0,3	23 157	0,5 7,9
	115 365	29,4	95 520	32,6
TOTAL	393 218 \$	100,0	292 580 \$	100,0

Au 31 décembre	2023	5	2022		
en milliers de dollars	Juste valeur	%	Juste valeur	%	
OBLIGATIONS CANADIENNES					
Gouvernement du Canada	683 704 \$	25,5	622 680 \$	24,9	
Provinces	1 083 942	40,5	1 031 684	41,3	
Sociétés	910 458	34,0	844 130	33,8	
TOTAL	2 678 104 \$	100,0	2 498 494 \$	100,0	
AAA à AA-	1 471 633 \$	55,0	1 313 222 \$	52,5	
A+ à A-	767 994	28,7	786 236	31,5	
BBB+ à BBB-	438 477	16,3	399 036	16,0	
TOTAL	2 678 104 \$	100,0	2 498 494 \$	100,0	

Ce tableau ne prend pas en compte le risque lié aux dérivés ou aux contreparties dans des opérations sur dérivés. Au 31 décembre 2023, la position nominale du Régime en dérivés à revenu fixe s'établissait à 0,6 milliards de dollars (0,9 milliards de dollar en 2022), et elle était composée de 100,0 % d'obligations provinciales (100,0 % en 2022). Toutes les obligations sousjacentes ont une cote de crédit d'au moins « A ».

e) Gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le Régime s'expose au risque de liquidité dû aux prestations de retraite (voir la note 8), à des engagements en matière de placements (voir la note 13) et au passif pouvant découler des positions en dérivés à la valeur de marché. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions de trésorerie trimestrielles, en surveillant quotidiennement ses flux de trésorerie et en suivant de près son portefeuille de billets à court terme très liquides. Les échéances de ces billets – généralement de un jour à trois mois – sont échelonnées de manière à couvrir les sorties de liquidités à court terme du Régime. Ce dernier vise à maintenir un portefeuille de billets à court terme correspondant à au moins 3 % de la valeur du Régime, ce qui est suffisant pour que le Régime puisse honorer ses obligations contractuelles lorsqu'elles viennent à échéance. À moyen et à long terme, le Régime peut également se procurer les liquidités nécessaires grâce à des placements facilement convertibles en argent, comme des actions négociées sur le marché et des instruments à revenu fixe émis par les gouvernements fédéraux et provinciaux du Canada. La majorité des instruments à revenu fixe à long terme sont détenus à des fins de négociation et ne sont donc généralement pas conservés jusqu'à l'échéance prévue au contrat et, en conséquence, sont considérés comme venant à échéance dans moins d'un an.

Au 31 décembre, les passifs financiers du Régime sont les suivants :

Au 31 décembre		
en milliers de dollars	Dus 2023	Dus 2022
Instruments financiers (note 3 c)	1021 \$	25 244 \$
Créditeurs et charges à payer (note 7)	13 303	7 110
Somme à verser aux courtiers	1 414	1 455
Distribution de l'excédent	127 119	-
TOTAL	142 857 \$	33 809 \$

f) Divulgation de la mesure de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire ces évaluations. Cette hiérarchie comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 l'évaluation basée sur les prix cotés (non ajustés) en vigueur sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 techniques d'évaluation basées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 techniques d'évaluations basées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Selon cette hiérarchie, il faut utiliser les données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas pour lequel des données significatives ont servi à en déterminer la juste valeur.

f) Divulgation de la mesure de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et classés selon la hiérarchie décrite à la page précédente :

Διι	71	dέ	500	m	bre	20	いつて
Au	$^{\rm J}$	ue	:	:111	שוע	20	,23

en milliers de dollars	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Placements à revenu fixe				
Titres de créance publics				
Encaisse et placements	393 218\$	-\$	-\$	393 218\$
à court terme		2.652.777	25 771	·
Obligations canadiennes	-	2 652 773	25 331	2 678 104
Instruments financiers dérivés				
Contrats à terme sur obligations	-	25 107	-	25 107
Swaps sur rendement total	-	21 889	-	21 889
Titres de créance privés	-	-	342 119	342 119
·	393 218	2 699 769	367 450	3 460 437
Actions				
Actions publiques				
Canadiennes	421 653	-	-	421 653
Internationales	2 122 618	140 028	-	2 262 646
Actions privées	-	-	554 076	554 076
	2 544 271	140 028	554 076	3 238 375
Immobilier	-	-	1 308 415	1 308 415
Contrats de change à terme	-	22 849	-	22 849
TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX	2 937 489	2 862 646	2 229 941	8 030 076
PLACEMENTS	2 331 403	2 002 040	2 223 341	3 030 070
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Instruments financiers dérivés				
Swaps sur rendement total	-	(1 021)	-	(1 021)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX		(1 021)		(1 021)
PLACEMENTS	-	(1 021)	-	(1 021)
TOTAL DES PLACEMENTS NETS	2 937 489\$	2 861 625\$	2 229 941\$	8 029 055\$

Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux 1, 2 et 3.

f) Divulgation de la mesure de la juste valeur (suite)

TOTAL DES PLACEMENTS NETS	2 770 967\$	2 622 628\$	2 316 249\$	7 709 844\$
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	-	(25 244)	-	(25 244)
Contrats de change à terme	-	(3 230)	-	(3 230)
Swaps sur rendement total	-	(13 664)	-	(13 664)
Contrats à terme sur obligations	-	(8 350)	-	(8 350)
Instruments financiers dérivés		(0.756)		(0.753)
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
PLACEMENTS	_ , , 0 50 ,	2047072	2 3 2 2 7 3	. , 33 000
TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX	2 770 967	2 647 872	2 316 249	7 735 088
Contrats de change à terme	-	6 050	-	6 050
Immobilier	-	-	1 370 090	1 370 090
	2 478 387	148 591	657 345	3 284 323
Actions privées	-	-	657 345	657 345
Internationales	2 080 148	148 591	-	2 228 739
Canadiennes	398 239	-	-	398 239
Actions publiques				
Actions				
	292 580	2 493 231	288 814	3 074 625
Titres de créance privés	-	-	263 554	263 554
Swaps sur rendement total	-	5 484	-	5 484
Contrats à terme sur obligations	-	14 513	-	14 513
Instruments financiers dérivés				
Obligations canadiennes	-	2 473 234	25 260	2 498 494
Encaisse et placements à court terme	292 580 \$	- \$	- \$	292 580 \$
Titres de créance publics				
Placements à revenu fixe				
ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
en milliers de dollars	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2022				

Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux 1, 2 et 3.

f) Divulgation de la mesure de la juste valeur (suite) Les tableaux suivants présentent la variation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 :

Placements 2023

TOTAL	2 316 249\$	331 373 \$	(269 084) \$	34 240 \$	(182 837) \$	2 229 941\$
Immobilier	1 370 090	129 710	(108 325)	27 281	(110 341)	1 308 415
Actions privées	657 345	59 703	(109 439)	7 128	(60 661)	554 076
	288 814	141 960	(51 320)	(169)	(11 835)	367 450
Titres de créance privés	263 554	141 960	(51 074)	(128)	(12 193)	342 119
Placements à revenu fixe Obligations canadiennes	25 260 \$	- \$	(246) \$	(41)\$	358 \$	25 331\$
en milliers de dollars	Solde au 31 déc. 2022	Achats	Ventes	Gains/ (pertes) réalisé(e)s	des gains/ (pertes) non réalisé(e)s	Solde au 31 déc. 2023
					Variation	

Placements 2022

TOTAL	2 039 697 \$	368 697 \$	(167 128) \$	36 840 \$	38 143 \$	2 316 249\$
Immobilier	1 217 278	170 176	(107 335)	36 767	53 204	1 370 090
Actions privées	668 568	45 936	(38 815)	93	(18 437)	657 345
	153 851	152 585	(20 978)	(20)	3 376	288 814
Titres de créance privés	123 548	152 585	(20 766)	-	8 187	263 554
Placements à revenu fixe Obligations canadiennes	30 303 \$	- \$	(212) \$	(20)\$	(4 811) \$	25 260\$
en milliers de dollars	Solde au 31 déc. 2021	Achats	Ventes	Gains/ (pertes) réalisé(e)s	Variation des gains/ (pertes) non réalisé(e)s	Solde au 31 déc. 2022

Les gains nets non réalisés relatifs aux instruments financiers de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice totalisent 341,2 millions de dollars (2022 : 524,0 millions de dollars).

f) Activités de placement

Le tableau suivant présente la fluctuation au cours de l'exercice de la juste valeur des placements ainsi que les produits de placement. Les produits de placement incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'exercice de même que les gains tirés des biens immobiliers, nets des frais d'exploitation et des intérêts débiteurs.

		2023			2022	
en milliers de dollars	Variation de la juste valeur ⁽¹⁾	Produits de placement	Total	Variation de la juste valeur ⁽²⁾	Produits de placement	Total
Placements à revenu fixe						_
Titres de créance publics	4					
Encaisse et placements à court terme	(1 520)\$	11 983\$	10 463 \$	1 307\$	5 049\$	6 356\$
Obligations canadiennes	177 563	49 039	226 602	(742 142)	62 159	(679 983)
Instruments financiers dérivés						
Contrats à terme sur obligations	20 421	-	20 421	(218 054)	-	(218 054)
Swaps sur rendement total	16 065	-	16 065	(218 866)	-	(218 866)
Titres de créance privés	(12 754)	18 999	6 245	122	16 151	16 273
	199 775	80 021	279 796	(1 177 633)	83 359	(1 094 274)
Actions						
Actions publiques						
Canadiennes	28 736	11 526	40 262	(20 414)	11 495	(8 919)
Internationales	301 883	34 038	335 921	(295 034)	37 075	(257 959)
Actions privées	(53 517)	47 500	(6 017)	(18 430)	70 696	52 266
	277 102	93 064	370 166	(333 878)	119 266	(214 612)
Immobilier	(83 158)	44 106	(39 052)	46 024	102 460	148 484
Options - actions	-	-	-	159	-	159
Contrats de change à terme	15 340	<u>-</u>	15 340	6 917		6 917
TOTAL DES PLACEMENTS NETS	409 059\$	217 191\$	626 250 \$	(1 458 411)\$	305 085\$	(1 153 326)\$

⁽¹⁾ La variation de la juste valeur des placements de l'exercice comprend un montant de 248,1 millions de dollars au titre des gains non réalisées et de 160,9 millions de dollars au titre des gains réalisées.

⁽²⁾ La variation de la juste valeur des placements de l'exercice comprend un montant de 1 103,3 millions de dollars au titre des pertes non réalisées et de 355,1 millions de dollars au titre des pertes réalisées.

4. CAPITAL

Le capital du Régime est constitué d'excédents de capitalisation établis régulièrement dans des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de gestion du Régime est de s'assurer de toujours disposer du capital nécessaire pour le service des prestations de retraite futures. Le Conseil de fiducie encadre la préparation des évaluations actuarielles et surveille le niveau de capitalisation du Régime. Le promoteur du Régime détermine les mesures à prendre pour maintenir une capitalisation suffisante. L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et leurs survivants. À partir d'un ensemble d'hypothèses économiques et autres, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, qu'il compare à la somme de l'actif du Régime. Cette comparaison permet de dégager un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation de la capitalisation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime. Une évaluation actuarielle du Régime doit être déposée chaque année auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. En outre, le Conseil de fiducie prend connaissance de rapports trimestriels de l'actuaire et de comptes rendus mensuels de la direction sur la situation financière du Régime estimée selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité. Ces informations lui permettent de mieux suivre la position de capitalisation du Régime. Les notes 8 et 11 présentent les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation. Les obligations en matière de capital du Régime n'ont subi aucun changement important et la stratégie générale de gestion à cet égard est identique à celle poursuivie en 2022.

5. COTISATIONS

Ci-après la répartition des cotisations pour l'exercice :

en milliers de dollars	2023	2022
Cotisations salariales		
Service courant	54 183 \$	54 310 \$
Service passé	4 975	3 821
	59 158	58 131
Cotisations patronales	-	12 609
Transferts	232	1 526
TOTAL	59 390 \$	72 266 \$

6. LA COMPOSANTE FLEXIBLE (PENFLEX)

Le Régime comporte une composante flexible (« PenFlex »), qui permettait aux membres de verser des cotisations supplémentaires au Régime, jusqu'à concurrence des limites fixées par LIR. Le PenFlex a mis fin aux nouvelles cotisations le 1^{er} janvier 2019. Les membres actuels du PenFlex ont le choix entre divers fonds en gestion commune gérés par des gestionnaires de portefeuilles externes. Les cotisations majorées de leurs produits de placement sont affectées à des compléments de prestations, aux taux du marché, au moment de la retraite, du décès ou de la cessation de services, selon le cas. Le passif du Régime au titre du PenFlex équivaut aux cotisations supplémentaires des participants, majorées des produits de placement, augmentées ou diminuées des plus-values ou moins-values et diminuées des achats de droits à retraite complémentaires et des transferts. Cette portion du Régime est entièrement financée par les participants.

6. LA COMPOSANTE FLEXIBLE (PENFLEX) (suite)

en milliers de dollars	2023	2022
Placements au début de l'exercice	2919 \$	3 594 \$
Variation de la juste valeur	288	(277)
Achat de droits à retraite complémentaires et transferts (note 9)	(211)	(398)
Placements à la fin de l'exercice	2 996 \$	2 919 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Ci-après la répartition des créditeurs et des charges à payer est la suivante :

		1 /	
ΔII	41	dace	mbre
nu.	-	ucce	IIIDIC

en milliers de dollars	2023	2022
Prestations	4 688 \$	3 953 \$
Charges administratives	8 615	3 157
TOTAL	13 303 \$	7 110 \$

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Conformément à la LNPP, une évaluation actuarielle doit être effectuée annuellement. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2023, par TELUS Santé. Les montants présentés dans ces états financiers sont tirés de cette évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sur le plan des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les hypothèses les plus probables selon le Conseil de fiducie et sont à la fois de nature économique et non économique. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de cessation d'emploi et de retraite. Les principales hypothèses économiques, qui comprennent le taux de rendement de l'actif, le taux d'indexation des salaires, l'indexation et le taux d'inflation, sont les suivantes :

Hypothèses à long terme			
Au 31 décembre	2023	2022	
Taux de rendement de l'actif	5,95 %	5,95 %	
Taux d'indexation des salaires (1)	2,50 %	2,50 %	
Indexation	1,86 %	1,86 %	
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	
Table de mortalité	CBC 2019 Mortalité des retraités (CPM-B	CBC 2019 Mortalité des retraités (CPM-B	
	table de projection)	table de projection)	

⁽¹⁾ Ne comprend pas l'augmentation au mérite et les promotions

Des hypothèses sur l'évolution à court terme de la conjoncture économique ont également été retenues.

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

En 2023, des pertes actuarielles nettes de 17,608 millions de dollars (2022 : pertes actuarielles nettes de 4,095 millions de dollars) ont été réalisés en raison de l'évolution du nombre de participants et des règlements versés à la suite de cessations d'emploi et départs à la retraite par rapport aux hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2023.

La LNPP exige également que le Régime soit évalué selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime. Au 31 décembre 2023, date de la dernière évaluation actuarielle, le passif du Régime selon le principe de la solvabilité était estimé à 6,768 milliards de dollars (2022 : 6,464 milliards de dollars) avec des coûts de liquidation estimés à 7,5 millions de dollars (2022 : 7,3 millions de dollars).

9. PRESTATIONS DE PENSION

Ci-après la répartition des sommes versées au titre de prestations, pour l'exercice clos le 31 décembre :

en milliers de dollars	2023	2022
Droits à retraite		
Retraite	276 766 \$	270 056 \$
Décès	39 433	38 375
	316 199	308 431
Remboursements et transferts		
Remboursements et transferts à d'autres plans	11 735	17 600
PenFlex - Achat de droits à retraite complémentaires et transferts (note 6)	211	398
	11 946	17 998
TOTAL	328 145 \$	326 429 \$

10. DISTRIBUTION DE L'EXCEDENT

Conformément au protocole d'entente intervenu le 22 mai 2009 entre la Société et les participants au Régime, ces derniers ont droit à une part de l'excédent de capitalisation du Régime. L'excédent de capitalisation à verser pour les années 2021 et 2022, tel que déterminé par les actuaires du Régime se chiffre respectivement à 72,2 millions de dollars et 54,9 millions de dollars. Par conséquent, un remboursement total de l'excédent de 127,1 millions de dollars a été comptabilisé dans ces états financiers; la distribution de cet excédent aura lieu après la clôture de l'exercice, une fois qu'une approbation à cet égard aura été obtenue du BSIF, comme le prescrivent la LNPP et le Règlement sur les normes des prestations de pension

Remboursement des cotisation excédentaires	127 119 \$	- \$
en milliers de dollars	2023	2022
Au 31 décembre		

Les montants comprennent les intérêts courus à payer au 31 décembre 2023.

11. POSITION DE CAPITALISATION

La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2023. Elle a fait ressortir un excédent de capitalisation de 2,462 milliards de dollars selon le principe de la continuité de l'exploitation (2,359 milliards de dollars en 2022).

La LNPP exige également que l'évaluation actuarielle comprenne une estimation du passif du Régime selon le principe de la solvabilité, y compris la valeur des prestations acquises à la date de l'évaluation en cas de liquidation du Régime. Les hypothèses employées pour évaluer la solvabilité sont en grande partie imposées par l'Institut canadien des actuaires, qui préconise l'utilisation de taux d'actualisation qui sont en général inférieurs au taux de rendement dégagé par le Régime. L'emploi de taux d'actualisation plus modérés se traduit par un passif plus élevé et fait en sorte que le Régime accuse un excédent de capitalisation de 1,140 milliards de dollars au 31 décembre 2023 (excédent de 1,257 milliards de dollars en 2022) selon le principe de la solvabilité. En ce qui concerne la capitalisation de solvabilité, le Régime est tenu de déterminer sa position de capitalisation du déficit de solvabilité sur la moyenne du solde de l'exercice en cours et des deux soldes de fin d'exercice précédents. Cela se traduit par un excédent de financement moyen du régime sur trois ans de 116,5 % (excédent de financement moyen sur trois ans de 112,4 % en 2022).

Le rapport actuariel sera présenté au promoteur du Régime, conformément à l'Acte de fiducie, et au BSIF.

12. CHARGES ADMINISTRATIVES

Conformément à l'Acte de fiducie, la Caisse assume toutes les charges administratives engagées par les fiduciaires pour l'établissement et la gestion du Régime et de la Caisse. Les charges pour les exercices clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

en milliers de dollars	2023	2022
Administration de la Caisse		
Gestion interne		
Charges salariales et sociales	6 650 \$	6 159 \$
Honoraires	224	412
Traitement des données / technologie	1 111	1 202
Droits de garde et coûts de transaction	133	279
Location de bureaux	412	421
Autres	88	54
Total – Gestion interne	8 618	8 527
Gestion externe des placements		
Honoraires de gestion et liés au rendement	29 329	41 182
Droits de garde et coûts de transactions	779	928
Total – Gestion externe	30 108	42 110
Total de l'administration de la Caisse	38 726	50 637
Administration du service des prestations		
Administration externe	1 538	1 601
Charges salariales et sociales	503	554
Honoraires	23	27
Traitement des données / technologie	92	82
Autres	293	220
Total de l'administration du service des prestations	2 449	2 484
Charges du Conseil de fiducie		
Honoraires	560	492
Autres	135	492 114
Total des charges du Conseil de fiducie	695	606
Taxe de vente harmonisée	1 460	1 882
TOTAL	43 330 \$	55 609 \$

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le Régime s'est engagé à faire des opérations de placement qui pourraient amener des déboursés sur plusieurs années conformément aux termes et conditions convenus. Au 31 décembre 2023, ces engagements potentiels se chiffraient à 537,8 millions de dollars (2022 : 679,8 millions de dollars). Le Régime dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements au moment de leur échéance. Le Régime peut être tenu de financer les découverts de trésorerie et d'honorer les obligations de ses partenaires, incluant d'autres caisses de retraite, dans certains placements immobiliers. En outre, il peut devoir financer certains placements immobiliers en cas de défaut de financement par d'autres sources. Le Régime n'a pas eu à financer les obligations de ses partenaires dans le passé, et ce risque éventuel est donc considéré comme faible.

Aux termes du protocole d'entente décrit plus en détail à la note 10, l'excédent de capitalisation du Régime au 31 décembre 2023 répond aux critères en vertu desquels la Société peut demander un remboursement de l'excédent du Régime. Toutefois, plusieurs exigences doivent être satisfaites pour que la distribution soit approuvée, mais celles-ci n'étaient pas remplies à la date de publication des présents états financiers. Advenant le respect des exigences à remplir pour demander un remboursement de l'excédent, l'actuaire du Régime s'attend à ce que le montant estimatif à payer en 2024 soit d'environ 55 millions de dollars.

14. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime prévoit que les membres du Conseil de fiducie, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le Régime peut être tenu de verser une compensation à des contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications aux lois et règlements. Le nombre de ces ententes, la diversité des indemnisations versées et leur nature imprévisible empêchent le Régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximum qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu de ces ententes d'indemnisation. Au 31 décembre 2023 et 2022, le montant comptabilisé à titre de passif pour les réclamations en vertu de ces indemnisations est de néant.



Informations financières supplémentaires Placements de plus de 30 millions de dollars

Au 31 décembre 2023 (non auditée)

Titres à revenue fixe

Émetteur	Coupon	Date d'échéance	Juste valeur (en millions de dollars)
Titres de créance publics			
Fonds BlackRock Canada CorePlus des obligations à long terme	n/a	n/a	970
Gouvernement du Canada	4,00 %	01-déc-2031	205
Gouvernement du Canada	2,00 %	01 dec 2031 01-déc-2041	78
Gouvernement du Canada	3,00 %	01 dec 2041 01-déc-2036	70 70
Province de l'Ontario	2,80 %	02-juin-2048	51
Gouvernement du Canada	1,75 %	01-juin-2053	39
Gouvernement du Canada	1,50 %	01-déc-2044	39
Province du Québec	4,40 %	01 dec 2044 01-déc-2055	36
Province de l'Ontario	2,55 %	02-déc-2052	32
Province du Québec	2,85 %	01-déc-2053	31
Titres de créance privés			
Ares Real Estate Secured Income Fund			96
KKR US Syndicated Loan Fund			53
Pemberton Mid-Market Debt Fund III			49
Deerpath Capital			44
Bentall Kennedy High Yield Canadian Property Fund			37
Actions			
Émetteur			Juste valeur (en millions de dollars)
Actions cotées en bourse			
Actions internationales			
SPDR S&P 500 ETF Trust			376
Wellington Emerging Markets Research Equity Fund			140
Alphabet Inc.			74
Microsoft Corp.			71
Berkshire Hathaway Inc.			64
Apple Inc.			61

Actions (suite)

Émetteur	Juste valeur (en millions de dollars)
Actions internationales	20 20
Mastercard Inc	50
UnitedHealth Group	35
Investissements en capital	
Brookfield Capital Partners V	60
GS Vintage VIII Offshore LP	49
North Haven Tactical Value Feeder Fund	43
Ashbridge Transformational Secondaries Fund II	40
Lexington Capital Partners LCP VIII (Offshore), LP	39
Brookfield Technology Partners II	33
GS Vintage VII Offshore LP	32
Actifs réels	
	Juste valeur (en millions
Émetteur	de dollars)
Placements immobiliers	
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund	99
Brookfield Premier Real Estate Partners	77
Bridge Multifamily IV International Fund	75
Manulife US Real Estate Fund	70
Airdrie Flex Canadian Urban Industrial	62
AEW Core Property Trust	61
TD Greystone Real Estate Fund	57
Minto Properties Multi-Residential Income	46
Realstar Apartment Partnership II	44
Brookfield Strategic Real Estate Partners III	43
Strathallen Retail Property Fund 4	42
Sankofa Industrial Limited Partnership	41
Morguard Investment Ltd. Laval Industrial	38
CanFirst Industrial Realty Fund VII	34
Redbourne Realty Fund IV	34
Realstar Apartment Partnership 4	33
Infrastructures	
Brookfield Super-Core Infrastructure Fund	68
Brookfield Infrastructure Fund II	40
Brookfield Infrastructure Fund III	35

Actifs reels (suite)

	Juste valeur (en millions de dollars)	
Émetteur		
Terres agricoles et terrains forestiers exploitables		
Hancock Timberland and Farmland LP	53	

Dix principaux titres de participation directe

Au 31 décembre 2023 (non auditée)

En pourcentage de l'actif net disponible pour le service des prestations

	Société	Secteur	%
1	SPDR S&P 500 ETF Trust	Indice général	4,8 %
2	Alphabet Inc.	Services de communication	0,9 %
3	Microsoft Corp.	Technologies de l'information	0,9 %
4	Berkshire Hathaway Inc.	Services financiers	0,8 %
5	Apple Inc.	Technologies de l'information	0,8 %
6	MasterCard Inc.	Financials	0,6 %
7	United Health Group	Healthcare	0,4 %
8	Banque Royale du Canada	Healthcare	0,4 %
9	Danaher Corp.	Financials	0,3 %
10	Chemins de fer nationaux du Canada	Industriels	0,3 %

Total des dix principaux titres de participation directe 10,3 %

